This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

173

BUHR A

a39015 01808159 9b

LÉON SAY

NOTICE HISTORIQUE

Lue en séance publique le 1er décembre 1900

PAR

M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

(Avec une bibliographie complète.)

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1901

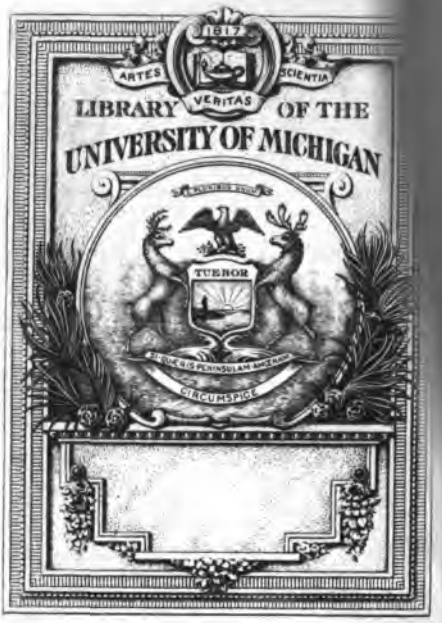

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

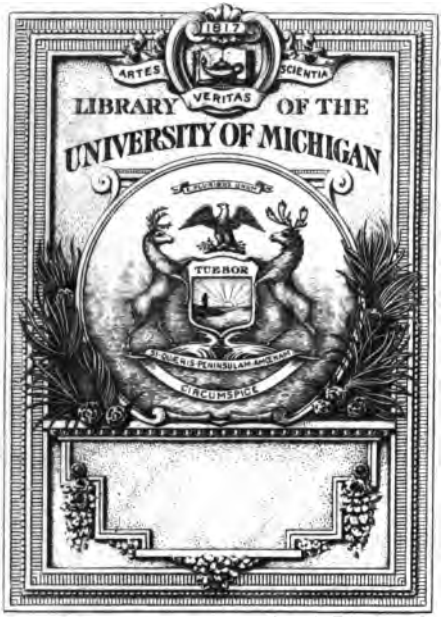

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

LÉON SAY

NOTICE HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES TRAVAUX

Lue en séance publique le 1er décembre 1900

COULOMMIERS

Imprimerie Paul BRODARD

DC
3428

INSTITUT DE FRANCE

LÉON SAY

NOTICE HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES TRAVAUX

Lue en séance publique le 1er décembre 1900

PAR

M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1901

Gen Lib.
Exch.
Law Library
11-11-1932

LÉON SAY

NOTICE HISTORIQUE

Lue en séance publique le 1er décembre 1900.

Messieurs,

Vous entendez dire qu'il n'y a plus de traditions. Au dénigrement qui se plaît à le nier, il est bon d'opposer ici le spectacle de familles qui, en notre siècle troublé, parmi la variété de nos secousses révolutionnaires, sont demeurées fidèles aux plus nobles ardeurs de l'esprit, se sont attachées à des idées, ont combattu pour elles, ont souffert sans se plaindre, dédaignant la popularité qui aurait été le prix d'une faiblesse et préférant en tout la fidélité à la fortune.

C'est l'honneur de notre pays qu'il s'y soit rencontré, dans la bourgeoisie, comme ailleurs, des races vouées à des convictions héréditaires. Si un hommage doit leur être rendu, ne doit-il pas venir de Compagnies qui vivent, elles aussi, de traditions? Et n'est-il pas naturel qu'ayant à parler du confrère illustre que nous avons perdu, et embrassant sa vie tout entière, la direction de sa pensée, les causes auxquelles il s'était voué, nous mêlions, en parlant de lui, dans un souvenir commun, Jean-Baptiste Say, ce grand aïeul dont les œuvres ont été l'inspiration de sa vie, Horace Say, qui vous a appartenu, et cette dynastie plébéienne des Bertin dont le nom est inséparable des luttes soutenues en notre siècle pour la liberté?

La famille Say, originaire de Nîmes, avait dû s'exiler lors de la révocation de l'édit de Nantes : elle se réfugia à Genève, d'où un fils revint en France au milieu du XVIIIe siècle. Il s'arrêta à Lyon, s'y maria et il semble que les siens puisèrent dans le sang lyonnais

ce mélange d'imagination et de raison pratique qui formait en eux un si frappant contraste. Jean-Baptiste, qui devait le premier illustrer la famille, naquit à Lyon en 1767. Destiné au commerce, préférant la littérature, tour à tour journaliste, proscrit, attiré par Bonaparte, rallié au Consulat, nommé tribun, puis exclu du Tribunat parce qu'il avait voté contre l'Empire, refusant toute fonction publique, il se consacra aux ouvrages d'économie politique qui lui apportaient la célébrité. Son fils Horace héritait de ses goûts comme de ses convictions : il partagea sa vie entre des entreprises commerciales et des publications économiques, il devint juge au tribunal, puis membre de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de Paris; élu, en 1849, membre du Conseil d'Etat, il en sortit le 2 décembre 1851. En 1857, il devenait membre libre de notre Académie.

Il vivait au milieu de la bourgeoisie parisienne, libérale et un peu frondeuse, mais

ayant la passion du travail et une grande activité d'esprit.

C'est dans cette atmosphère intelligente que fut élevé Léon Say. Né le 6 juin 1826, il suivit comme externe les cours du collège Bourbon, où il remporta de grands succès. Il trouvait tout jeune, dans le salon de son père, les hommes les plus distingués dans les sciences, les lettres, les arts et la grande industrie, élite laborieuse et sans cesse en éveil, qui ne pensait pas encore qu'il fût possible de séparer du sort de ses propres affaires le souci des affaires publiques. Il y rencontra les Odilon-Barrot, les Lasteyrie, les Rémusat et s'enrôla tout naturellement, en les écoutant, sous une bannière que, pendant cinquante ans, il ne devait plus déserter.

Il venait d'avoir vingt et un ans, quand il lut à l'Académie de Reims une étude sur la Caisse d'escompte tentée en 1776 et dont les administrateurs périrent en 1793 sur l'échafaud avec Lavoisier. C'était son début. Peu

d'épithètes, nulle emphase, le style le plus sobre au service des idées les plus claires, telles apparaissaient déjà les qualités de son esprit. Il n'avait pas encore fait choix d'une carrière ; sa curiosité était universelle ; les sciences l'attiraient. Entre les cours de l'École de Droit, il passait des heures à étudier la chimie dans le laboratoire de Pelouze. La secousse de 1848 donna un autre tour à ses idées. Enrôlé dans la garde nationale, prenant une part active à la défense de l'ordre pendant les journées de Juin, il fit campagne pour le général Cavaignac et suivit les débats de l'Assemblée constituante avec un intérêt passionné ; allant à deux reprises en Angleterre, la seconde fois avec son père et Frédéric Bastiat, il vit de près le mouvement régulier d'un grand pays libre, et étudia le mécanisme des banques dans le lieu du monde où elles sont le plus actives ; il revint tout à fait décidé à s'occuper de finances et d'économie politique. A la théorie, son père avait voulu qu'il joignît la pratique et il était

entré dans la maison d'Eichthal pour s'initier aux affaires.

Ainsi une instruction générale très forte, des études commencées en France, poursuivies à l'étranger, le goût des questions financières, tout le préparait à la politique; il était de la race de ces lauréats d'Oxford qui, entrant tout jeunes à la Chambre des Communes, y apportent la force et le talent; il appartenait malheureusement à une génération à laquelle pouvait s'appliquer le mot d'Emile Augier : elle allait être mûre pour prendre part aux débats parlementaires... en 1852.

Les jeunes gens, comme lui, comme Paul Andral, comme Augustin Cochin, durent chercher une autre route. La politique leur était pour longtemps fermée.

En quatre ou cinq ans, M. Léon Say eut tous les bonheurs et il les mérita. Très mêlé au mouvement des économistes et décidé à ne laisser échapper aucune occasion de travail, il collabora activement au *Dic-*

tionnaire d'Économie politique. On le savait prêt et on usait de sa bonne volonté laborieuse. La science ne lui suffisait pas. Il voulait dépenser son activité en des efforts pratiques : les chemins de fer l'attiraient. De toutes nos industries nationales, c'était la plus jeune; il sentait qu'elle était destinée à devenir la plus considérable. Il s'y porta avec tout son élan. Peu d'années après, une amitié avec un de nos confrères, nouée sur les bancs du collège et à laquelle il demeura toute sa vie fidèle, lui ouvrit le Conseil du chemin de fer du Nord. Pendant près de quarante ans, il devait se dévouer sans relâche à des fonctions qui l'amenaient à étudier tour à tour le mouvement du commerce et de l'industrie, qui l'initiaient par les ingénieurs aux progrès de la science, par les ouvriers aux conditions du travail, le mêlaient aux négociations avec les pouvoirs publics, lui faisaient voir en un mot, sous leurs formes les plus variées et les plus imprévues, tous les aspects des problèmes

sociaux. Je ne sais s'il existe pour un esprit curieux un poste d'observation où l'on puisse noter plus de faits et les voir en plus complète activité. M. Léon Say n'hésitait pas à dire qu'il y avait trouvé une de ses plus vives jouissances, celle que donne à une intelligence capable d'observer le spectacle d'une enquête en action perpétuelle.

C'est à ces mêmes années que se rapporte l'événement décisif de sa vie, celui qui en fut la bénédiction. Il avait eu le bonheur d'être entouré de femmes admirables : sa mère, d'une rare distinction, l'avait élevé avec un mélange de douceur et d'autorité qui avait laissé en son cœur une durable empreinte; sa tante, Mme Cheuvreux, avait contribué de bonne heure à former son esprit, et nulle n'en était plus capable que l'amie d'Ampère et de Bastiat, du P. Gratry et de l'abbé Perreyve, celle qui partout, dans ses séjours d'hiver, à Rome et à Pau, comme dans sa résidence d'été, savait attirer et retenir autour d'elle tant d'âmes d'élite avec une grâce qui

ne se lassait pas. La jeune fille qui allait s'asseoir à son foyer était digne de celles qui avaient entouré sa jeunesse. Elle en avait le charme et l'attrait; elle était appelée à faire de sa maison un centre respecté; elle devait être l'âme de sa vie.

Ce mariage n'était pas seulement une union; c'était une adoption. Entre M. Léon Say et les Bertin, il y avait une affinité de nature. Ayant la passion de l'indépendance et le goût des lettres, ils aimaient la liberté par principe et pour eux-mêmes, parce qu'elle facilitait l'action et assurait le développement des facultés de l'esprit.

Bertin l'aîné, celui dont le pinceau d'Ingres devait faire passer les traits à la postérité, semblait « l'idéal du grand bourgeois [1] »; épris à vingt-deux ans de la révolution de 1789, blessé au plus profond de son cœur en 1793, rallié un instant à l'aurore du Consulat, exilé par Bonaparte, puis ruiné

1. Notices sur Bertin l'aîné et Bertin de Veaux, par Léon Say, *Centenaire du « Journal des Débats »*, p. 17.

par la confiscation, reprenant avec la chute de l'Empire le droit de parler, souhaitant la réconciliation des deux moitiés de la France, puis en désespérant, il avait prévu, sans la désirer, la révolution de 1830 et s'était attaché au gouvernement des intelligences qui en était issu. Son frère, Bertin de Veaux, l'avait suivi et soutenu en toutes ses luttes. Ses fils, Armand et Edouard, devaient tour à tour lui succéder dans ce gouvernement du *Journal des Débats*, dont trois hommes, portant le même nom, agissant dans le même sens, avaient fait, à force de courage et de suite dans les desseins, une autorité sans précédents.

Par une singulière contradiction, la presse qui est étouffée sous la tyrannie n'atteint pas toujours sa plus grande puissance d'action dans les temps de pleine liberté. Comme l'homme dont les forces s'accroissent par l'effort, il lui faut la lutte. C'est au milieu de la bataille qu'elle a ses actions d'éclat. A l'heure où le régime du bon plaisir donnait

au journal tout l'attrait d'un combat, M. Léon Say allait devenir journaliste; il en avait tous les dons : une plume alerte au service d'une intelligence toujours prête, une science très profonde, avec une finesse qui en dissimulait les aridités à force d'esprit. Tandis que MM. Saint-Marc Girardin et de Sacy représentaient avec autorité les traditions de la maison, que Prévost-Paradol charmait les lecteurs par des allusions dont il a poussé l'art jusqu'aux limites de la perfection, que Weiss passait avec un égal succès de la littérature à la politique, M. Léon Say entamait deux campagnes qui attirèrent sur lui l'attention publique.

Ceux qui gouvernaient la France se plaisaient à répéter que ses finances étaient inépuisables et que les emprunts étaient le meilleur des placements.

M. Léon Say entreprit de démontrer que cet aphorisme débité avec assurance était le plus décevant des paradoxes. Il soutint que, si la fortune des particuliers fait la fortune de

l'État, la fortune de l'État ne fait jamais celle des particuliers. L'État n'est pas notre banquier pour nous proposer des affaires, et son rôle doit se borner, au point de vue économique, à ne pas troubler la formation des capitaux. Tout emprunt, loin d'être une richesse, est un sacrifice; il n'est dû qu'à des besoins impérieux, les seuls légitimes. En dehors de ces circonstances exceptionnelles, les emprunts de la paix ne sont que des spéculations particulières habilement déguisées.

Peu d'années après, il entama la lutte contre les procédés financiers de la ville de Paris. Lorsque M. Léon Say ouvrit les hostilités, vers 1863, il était presque le seul qui eût osé attaquer M. Haussmann; les critiques étaient murmurées tout bas; on assurait que la Cour des comptes avait émis des blâmes; mais la presse n'osait pas intervenir; il commença une série d'articles, publia des brochures et il eut la satisfaction de sentir que de jour en jour, autour de lui, se formait

un noyau d'hommes résolus à étudier de près l'administration municipale. Telle était sa compétence reconnue que M. Thiers le consulta à plusieurs reprises : le polémiste du *Journal des Débats* était l'âme des discussions qui s'élevèrent au Corps législatif sur la ville de Paris.

Un tiers de siècle s'est écoulé depuis ces luttes. L'œuvre de M. Haussmann n'a cessé de grandir; mais le temps, qui donne aux choses leur proportion, ne change rien aux lois de la morale; y rappeler les financiers qui s'en écartent est pour les contemporains une obligation absolue. Ceux qui s'en acquittent remplissent un devoir et s'honorent. La fin n'a jamais justifié les moyens. La postérité, qui admire Versailles, juge Louis XIV et donne raison à Vauban.

La liberté, bannie par le coup d'État, était devenue l'idéal de la jeunesse, et tous ceux qui pensaient, qui écrivaient, qui se rassemblaient ici même pour applaudir ce qui survivait de l'éloquence française, entre-

tenaient, comme une sorte de culte, l'espoir de voir enfin à un silence de dix ans succéder le mouvement et la vie. Les salons, comme les écoles, étaient animés de la même ardeur.

M. Léon Say vivait au milieu de cette société où les moindres manifestations étaient guettées comme les symptômes longtemps attendus de la résurrection libérale. Sa correspondance nous fait assister jour par jour à ce réveil des esprits[1] : nous y voyons la place qu'y tenait l'Académie française, ses choix discutés avec passion, ses séances de réceptions qui étaient comme des éclats de l'intelligence montrant aux jeunes gens ce qu'avait été la lumière qu'ils ne connaïssaient plus ; chaque élection de notre Académie y tient sa place ; M. Léon Say est attentif à tout, il vit au milieu de ceux qui ont illustré notre Compagnie.

Nul ne suit avec plus d'ardeur ce mouve-

1. La correspondance avec M. et Mme Cheuvreux a été précieusement conservée.

ment de renaissance. Le chef de l'État avait reconnu lui-même que les ressorts de la Constitution de l'an VIII, forgés de nouveau en 1852, n'étaient qu'un expédient éphémère tout à fait incapable d'assurer en notre siècle la marche d'un gouvernement régulier. Les Chambres avaient recouvré, avec la publicité, une part de leur action. M. Léon Say partageait son temps entre le chemin de fer du Nord, le *Journal des Débats* et les séances du Corps législatif; il y allait chaque jour, ne perdait pas une occasion. « Les débats, dit-il, sont des plus curieux à suivre. J'ai entendu Thiers, Favre, Ollivier, Picard... Le gouvernement est très effrayé. Je crois qu'il se trompe; les choses ne sont pas si avancées... Mais le mouvement libéral est lancé et doit aboutir au succès, qu'il se réconcilie ou non avec les Bonaparte [1]. »

L'éloquence ne charme pas seulement les esprits; elle éveille l'orateur qui sommeille. M. Léon Say, en entendant les échos de la

1. Lettre du 17 janvier 1864.

tribune, se sentit orateur. Il traversa la frontière pour aller faire un discours sur le libre échange, à Verviers. « Les Belges, écrit-il, me demandent pourquoi je n'en fais pas autant en France; ils ne se doutent pas de notre situation intérieure. » Le temps allait venir où il pourrait parler à Paris. Quinze mois après le discours de Verviers, en mars 1867, une conférence était annoncée à l'Athénée. Il avait choisi pour sujet les embellissements de Paris. La veille, il est mandé au ministère de l'instruction publique : le Conseil en avait délibéré le matin même aux Tuileries : grand avait été l'émoi; qu'allait dire le conférencier? L'orateur n'était-il pas le journaliste qui menait contre M. Haussmann une si chaude campagne? Prendre pour texte les embellissements de Paris, n'était-ce pas une ironie? un prétexte à cette détestable figure de rhétorique qui s'appelle l'allusion? On lui demanda d'expliquer son plan. « Mais c'est de la politique! » s'écria le secrétaire général. M. Duruy qui ne se souciait pas de pro-

noncer une interdiction, le renvoya au ministre de l'intérieur : M. de La Valette l'interrogea et décida qu'à n'en pas douter, c'était de la politique. Le soir, il dut improviser un exposé sur l'Utopie de Thomas Morus, sujet qui trouva grâce devant la censure.

Les conférences se multipliaient et la foule s'y portait de plus en plus. Les auditeurs accouraient pour voir des hommes connus, pour entendre des voix longtemps muettes. Auprès de Saint-Marc Girardin, de Laboulaye, de Jules Simon, d'Augustin Cochin, et pour saluer les noms de ceux qui survivent, à côté des Legouvé, des Albert de Broglie, des Frédéric Passy, Léon Say traitait des matières les plus arides avec un charme qui attirait et retenait. A la clarté qui est le premier mérite, il ajoutait une imagination qui donnait la vie aux conceptions les plus inanimées. Il y a une conférence dans laquelle le budget est un personnage qui naît, se développe, agit et meurt, au milieu d'autres

personnages ayant eux-mêmes des attraits, des répugnances, jouant un rôle, transformant en un drame tout un aspect de la vie économique. On devinait ce que serait à la Chambre un orateur aussi maître de sa langue et de sa pensée.

Aux élections de mai 1869, il se présenta à Pontoise, comme candidat d'opposition libérale; il mena la campagne avec ardeur, tint un grand nombre de réunions, s'intéressa passionnément à la lutte, échoua sans amertume et en se promettant de renouveler l'effort. Quelques mois plus tard, il était nommé conseiller général à l'Isle-Adam.

L'année 1870 s'ouvrait sous les auspices les plus favorables : l'Empire avait accompli un pas décisif vers la liberté; il faisait renaître le régime parlementaire, après vingt années de proscription. M. Léon Say se prêtait à l'expérience sans se donner. Il observait avec attention ce spectacle : « Odilon Barrot, écrivait-il, est allé voir l'empereur qui lui a offert un portefeuille. En entrant chez l'em-

pereur, il a rencontré un monsieur qu'il n'a pas reconnu. C'était Talhouët : « Vous ne « me reconnaissez pas, lui a dit Talhouët ; c'est « moi qui faisait votre lit à Vincennes ». Cette rencontre générale de toutes les victimes du 2 Décembre, dans le cabinet de l'empereur, est une des choses les plus extraordinaires de l'histoire[1]. »

Sans aimer le régime impérial, sans éprouver une entière confiance, M. Léon Say était d'avis de prendre au sérieux les réformes et de les mettre en pratique. En bon financier, il avait l'horreur de toutes les prodigalités. Il croyait que la France pouvait faire l'économie d'une révolution. Il conforma ses actes à ses paroles et engagea ses électeurs à voter le plébiscite.

Ceux qui pensaient et agissaient ainsi ne prévoyaient pas que l'Empire était à la veille de se précipiter et de précipiter la France avec lui dans le piège que lui tendait la politique prussienne.

1. Lettre du 15 janvier 1870.

Attaché à Paris par ses travaux, par ses relations, par ses luttes même, M. Léon Say demeura à son poste pendant le siège, après avoir envoyé à Pau, auprès de M. et de Mme Cheuvreux, sa femme et sa fille qui étaient la joie de son foyer. Durant cinq mois, une correspondance de chaque jour portait au pied des Pyrénées les impressions plus ou moins déguisées de l'assiégé, craignant par-dessus tout d'inquiéter ceux qu'il aimait. C'est le défaut de toutes les lettres du siège : en les écrivant, on redoutait soit d'informer l'ennemi s'il s'emparait des ballons, soit d'alarmer les siens; de là un optimisme persistant ; on accuse le Parisien d'être léger; à le juger d'après les lettres envoyées par ballon, l'accusation serait fondée. Quel est celui d'entre nous qui n'a fait effort pour dissimuler ce qu'il sentait? Plus les récits que nous lisons aujourd'hui nous semblent optimistes et plus ils émanent d'un cœur vraiment français.

Le contraste est saisissant pour qui se sou-

vient des jugements de M. Léon Say pendant le siège. Ses jugements étaient très sombres et ses lettres ne contiennent pas un mot qui puisse révéler l'anxiété de son âme. Ses descriptions sont vives, sa pensée se porte sur toutes choses, rien de ce qu'il voit, de ce qu'il entend, ne lui est indifférent.

Pendant le siège, il n'y avait pas de place à Paris pour l'égoïsme. Les intérêts semblables, une idée fixe dominant toutes les actions, des souffrances identiques, tout contribuait à rapprocher les classes et à resserrer le lien social. Pour ceux qui avaient l'âme un peu haute, les devoirs se multipliaient.

A aucune époque, l'activité de M. Léon Say n'avait été plus grande. Il ne s'en vante pas. Jamais il ne se vantait de ses actes. Dès le début du siège, les 1,500 agents de la Compagnie du Nord demeurés à Paris avaient été organisés en bataillon de garde nationale; il fut chargé de pourvoir à leur habillement et à leur approvisionnement. Les

réfugiés de Seine-et-Oise étaient arrivés en foule, avec quelques provisions entassées sur une charrette; ils s'étaient trouvés sans ressources. Logements, vêtements d'hiver, aliments, tout manquait à la fois à des familles tombées subitement dans la détresse. Les notables de Seine-et-Oise se groupèrent autour de M. Barthélemy Saint-Hilaire. M. Léon Say fut chargé des habitants du canton de l'Isle-Adam. Ses journées étaient employées à chercher des vivres, à obtenir des bons de boucherie, à aller de son bataillon du Nord au bureau de secours où affluaient les réfugiés. Il passait sa soirée aux *Débats*; quand, après bien des efforts, il était parvenu à se procurer un fragment de feuille anglaise, vieille de quelques semaines, il consacrait sa nuit à le traduire. Dans la salle de rédaction du journal, tous les bruits de Paris avaient leur écho; mais de la province, ni dépêches, ni journaux, ni la moindre lettre pendant des semaines et des mois. De ceux qu'il aimait, aucune nouvelle. Qui

n'a éprouvé ce supplice n'en peut concevoir la mesure. Il n'échappait à cette torture qu'en multipliant ses devoirs, en allant visiter ceux qui souffraient; aux privations de nourriture s'ajouta bientôt, avec un hiver terrible, la famine du bois : les mères étaient épuisées; les plus jeunes tombaient malades et ne se guérissaient pas. Il n'y avait ni choléra, ni peste, ni épidémie; mais le nombre des enfants et des vieillards diminuait chaque jour, et le deuil entrait dans les familles, sans que les cœurs fussent un instant ébranlés; la douleur, loin d'affaiblir la résistance, la rendait plus âpre; le bombardement, dont la seule excuse aux yeux des hommes de guerre est de hâter les capitulations, en jetant avec l'effroi le découragement dans les âmes, eut pour effet de les enflammer. Durant cent trente jours, pendant qu'autour de lui les plus jeunes se battaient, M. Léon Say ne passa pas une journée sans s'occuper pendant plusieurs heures de ceux qui avaient faim pour leur donner du

pain, de ceux qui avaient froid pour leur apporter le chauffage. A la fin du siège, il répondait aux siens : « Nous ne méritons pas d'éloges. Ce qu'il y a de beau, c'est la résignation de la classe pauvre qui a vécu d'un mauvais pain tout sec et qui a perdu les petits enfants. »

L'heure de la capitulation sonna. Paris est rouvert. Sa pensée fixe est de retrouver sa famille. Les élections, dont il s'est occupé dans quelques comités, avec M. Dufaure, l'intéressent pour la France, non pour lui. Celles de Paris seront très avancées; il n'a aucune chance de passer. Sa femme peut se rassurer également pour Seine-et-Oise; son insuccès y sera complet. D'ailleurs, il n'a fait ni circulaire, ni bulletin.

Il est chargé d'une mission bien autrement grave. Le vainqueur veut lever sur Paris une contribution de guerre. Il faut aller à Versailles, négocier au nom de la ville prise. M. Léon Say est un des trois commissaires. Six jours de suite, il fait le chemin à travers

les ruines de Sèvres et de Saint-Cloud. Qui lui eût dit lorsque, deux ans avant la guerre, il étudiait les capitulations financières de Paris en 1814 et en 1815 qu'il aurait à débattre les mêmes intérêts, sous le coup de la défaite!

Les heures furent longues, le débat cruel, les exigences excessives. C'était le premier contact avec le vainqueur, l'image réduite de ce qu'il allait imposer à la France. Le 12 février, les commissaires apportaient à Versailles 200 millions, les comptaient devant M. de Bismarck et rentraient à Paris avec le reçu du Chancelier.

Le même soir M. Léon Say partait pour Bordeaux. Il avait appris à Versailles que depuis trois jours, sans qu'il eût fait une démarche, le département de Seine-et-Oise l'avait élu. La nouvelle de son élection dans le département de la Seine le rejoignit à peine arrivé.

Au milieu de l'effarement des uns, des illusions des autres, du désarroi général,

M. Léon Say franchissait le seuil de l'Assemblée nationale avec un esprit très libre. Dès le premier jour, on répétait autour de lui que la majorité voulait la restauration d'Henri V adoptant les princes d'Orléans et la décapitalisation de Paris. Il répondait qu'il s'opposerait à ces deux fautes et que l'union des Centres saurait bien les empêcher; il devait demeurer jusqu'à sa mort fidèle à cette politique. Il n'entendait prendre le mot d'ordre de personne et fuyait les réunions de députés pour éviter d'être mêlé à des intrigues qu'il détestait. Le 21 février, l'Assemblée nomma une commission chargée de l'éclairer sur l'état des finances. Élu commissaire, puis rapporteur général, il fut chargé de rédiger un rapport répondant à cette question que se posait tout patriote : Les ressources financières du pays permettaient-elles de continuer la guerre?

En quinze jours, malgré des difficultés sans nombre, il rédigea un exposé lucide et complet de la situation : ce rapport devait

demeurer secret. En 1871, la commission et le chef du pouvoir exécutif furent seuls à le connaître. Mais, dès ce moment, M. Thiers comprit que l'Assemblée nationale comptait un financier de premier ordre.

Le jour où, la Commune étant vaincue, il fallut réorganiser Paris et mettre en ordre ses finances délabrées, M. Thiers n'hésita pas à choisir celui qui avait lutté sous l'Empire pour défendre les traditions financières, et qui venait de faire les plus heureux débuts à la tribune en discutant avec compétence la loi municipale. La tâche du nouveau préfet de la Seine était écrasante. Il allait marcher au milieu des ruines. Les criminels, qui, sous les plis du drapeau rouge, avaient fait une campagne de sang et de feu, n'avaient rien laissé subsister de l'histoire municipale qu'ils se vantaient de défendre. L'Hôtel de Ville détruit, les archives brûlées, il ne restait rien debout. Il n'y avait plus ni dossiers, ni précédents.

Il fallait, du jour au lendemain, non pas administrer les affaires de la Ville, mais tout créer. Traditions et routine, le bien et le mal, ce qui conserve et ce qui entrave l'administration avaient été emportés dans la même tourmente. Il fallait en quelques heures réunir un personnel, constituer des services, leur assurer un abri comme on loge des troupes en campagne.

Le plus grave, aux yeux du financier, c'est que les guichets étaient fermés ; il était urgent de les rouvrir. En réalité, la caisse était vide, le crédit médiocre ; tout le monde se plaignait : les créanciers de la Ville demandaient de l'argent, et les contribuables des délais. Peu de jours après l'entrée au palais du Luxembourg, devenu l'Hôtel de Ville, les payements étaient repris grâce aux combinaisons imaginées par M. Léon Say. Sous cette impulsion qui avait tout ranimé, la confiance renaissait et l'emprunt de liquidation qui avait causé de sérieuses alarmes était émis avec un succès complet.

Paris possédait pour la première fois un Conseil municipal élu par le suffrage universel. Le préfet de la Seine eut la mission d'inaugurer les rapports entre l'État et une assemblée assez inexpérimentée, contenant des éléments fort agités, hostile à la politique libérale, et composée d'hommes à l'esprit très étroit. M. Léon Say n'aimait pas les radicaux, parce qu'il les jugeait brouillons et routiniers; mais, comme les vrais libéraux, il se sentait beaucoup plus disposé aux innovations que les plus hardis du Conseil. Il proposa pour les transports dans Paris, pour le réseau de tramways, pour les chemins de fer souterrains des projets qui furent repoussés. Aujourd'hui que quelques efforts heureux ne laissent plus de doutes, il est permis d'affirmer que, s'il avait été écouté, le département de la Seine et la capitale eussent été dotés de transports rapides vingt-cinq ans plus tôt.

Pour l'instruction publique, il avait les mêmes vues d'avenir; il avait l'ambition de

répandre l'enseignement dans le peuple; il souffrait de constater que des milliers d'enfants ne trouvaient pas de place dans les écoles. Entre les écoles communales et les écoles libres, il voulait susciter une concurrence féconde. Il jugeait que « ce n'était pas assez de respecter la légitime indépendance de l'enseignement libre; il fallait encore seconder le développement de cette manifestation la plus élevée de l'énergie intellectuelle et morale d'un peuple[1] ».

Dans cette œuvre commencée au lendemain de la Commune, sans obéir à un esprit de secte, M. Léon Say voyait tout un programme de politique libérale; mais en ces matières, il lui fallait un aide : l'expérience et les précisions lui manquaient. Heureusement, il les rencontra personnifiées en un collaborateur qui devait être, par la suite, à un double titre, son confrère, dont l'esprit rare joint à une puissance de travail extra-

1. Mémoire de M. Gréard, revêtu de l'approbation de M. le Préfet de la Seine.

ordinaire, avait fait de l'instruction primaire son domaine, des progrès que souhaitait M. Léon Say l'objet de ses méditations, et des moyens de les réaliser le but de toutes ses études.

On ne saura jamais ce que Paris doit à M. Léon Say : « Je n'ai jamais autant travaillé, disait-il. J'ai laissé dix ans de ma vie à la préfecture de la Seine. »

Au milieu de l'œuvre de reconstitution sociale qui a suivi nos désastres, le rétablissement si rapide des finances parisiennes n'était pas un des phénomènes les moins étonnants. M. Thiers avait demandé à son préfet d'agir seul et de le décharger du souci de Paris; dès qu'il le vit à l'œuvre, il fut frappé de la dextérité du financier. Il l'attira, multipliant les entretiens et les conférences. La bonne humeur d'un esprit toujours prêt lui plaisait. Il aimait cette grâce agile qui traitait les questions sans lourdeur et savait trouver une solution pour tous les problèmes. Il le consulta plus d'une fois dans le cours de

l'année 1872 sur les embarras de trésorerie. Lorsque, en décembre, il lui confia le portefeuille des finances, nul n'en fut surpris : c'était sa vraie place.

Ni les difficultés, ni le travail ne l'effrayaient; il avait un plaisir infini à aborder les problèmes les plus rudes; se livrer à une tâche nouvelle, après dix-huit mois de labeur excessif, était pour lui un soulagement.

L'œuvre à accomplir était immense; elle était à la hauteur de ses forces : il restait à payer la moitié de notre rançon. Ses prédécesseurs, sous la direction du chef du pouvoir exécutif, avaient pris d'excellentes mesures; mais l'opération devenait chaque jour plus délicate. M. Thiers avait hâte de libérer le territoire : il avait demandé au ministre des finances d'accélérer les rentrées; M. Léon Say s'y engagea. Un traité, signé à Berlin, avança les échéances. La moindre erreur pouvait ajourner et compromettre l'évacuation. Pour réunir à temps des sommes aussi colossales, il fallait sur-

veiller les changes de toute l'Europe. Ne pouvait-on craindre que le marché financier, épuisé par les premiers appels, ne fût impuissant à fournir plus longtemps le numéraire et le papier? Conduite lentement, l'opération prolongeait l'occupation prussienne; menée trop vite, elle troublait la circulation monétaire, haussait les changes et risquait de jeter la France, comme l'espéraient ses ennemis, « dans l'abîme du papier-monnaie ». Tout cela fut évité, à force d'habileté loyale, d'expérience consommée et d'un rare mélange de prudence et de témérité; plus tard, quand M. Léon Say raconta en détail, dans un rapport demeuré célèbre, comment avait été payée l'indemnité de cinq milliards, il en fit remonter l'honneur à M. Thiers et aux agents du Trésor qui l'avaient secondé, sans faire une allusion à lui-même. Il est temps que la reconnaissance publique inscrive son nom sur cette page de notre histoire.

Ce fut comme simple député, non comme

ministre, qu'il assista à la libération du territoire. Il se sentait un lien de plus avec M. Thiers, depuis qu'il avait eu l'honneur de partager sa disgrâce. Il portait le même jugement que lui sur le gouvernement qui convenait à la France ; il observait attentivement l'opinion : aucun symptôme ne lui permettant de croire que le suffrage universel eût une foi monarchique, il était résolu à soutenir la République. Ses collègues de l'Assemblée le savaient convaincu et respectaient ses convictions ; autour de lui, point de haines, parce que, dans sa parole, dans sa conduite, il n'y avait ni récrimination, ni aigreur. En quittant le banc des ministres, il sentait un regret politique mêlé à une vive satisfaction personnelle. Pour la première fois, déchargé de fonctions écrasantes, il pourrait en pleine liberté de travail, exercer son mandat de député. Une mission, d'ailleurs, s'imposait à lui. Le budget de 1874, qui était son œuvre, allait être discuté : il le défendrait sans arrière-pensée, ne cherchant jamais

à faire des finances une arme de parti. Cette attitude loyale lui conquit l'Assemblée.

Dès le dépôt du projet de budget de 1875, il fut nommé rapporteur général. Absorbé pendant toute la session par les travaux de la commission des finances, puis par la discussion, il put déployer à l'aise toutes ses qualités; les ressources de son esprit et de son expérience éclairaient les discussions.

S'il ne mêla jamais les questions financières à la politique générale, ses préoccupations ne cessaient de le ramener vers l'état de la France. Il n'aimait ni le provisoire, ni l'équivoque : il désirait en sortir. A une assemblée omnipotente, il avait hâte de substituer deux chambres, formant les rouages équilibrés de tout mécanisme constitutionnel. En dotant la République de ses organes de vie, en faisant d'elle non un abri passager, mais un gouvernement régulier, il voulait enlever aux factions leurs espérances, au pays l'obsession des intrigues et surtout la perspective de révolutions nouvelles. A cette

œuvre de salut, le Centre gauche se dévoua : M. Dufaure et M. Léon Say y travaillèrent en commun. Les hésitations de l'Assemblée, les défiances de la commission des Trente retardaient toute solution : obstacles et malentendus se multipliaient, l'impuissance était générale.

Le 29 décembre 1874, à sa grande surprise, M. Léon Say fut mandé à l'Élysée. M. Dufaure avait été appelé comme lui, ainsi que les chefs du Centre droit et de la Droite. Combien sont rares, aux heures de crise, les explications loyales! Et cependant que de fois elles auraient pu changer le cours de l'histoire! A la suite de cet entretien qui occupa toute une matinée et tout un après-midi, les situations étaient plus nettes : en face de la Droite demandant le maintien du provisoire, les membres du Centre droit déclaraient qu'il était urgent d'agir, les uns se bornant à créer un Sénat, les autres parlant de l'organisation des pouvoirs publics, les plus hardis allant jusqu'à accepter une

République de six années. M. Dufaure et M. Léon Say entendaient donner au gouvernement un nom, une durée et tous ses organes, estimant qu'on ne fait rien de solide si on laisse à l'avenir le bénéfice de l'imprévu.

En sortant de cette réunion décisive, on savait enfin que le pouvoir exécutif ne mettrait pas obstacle aux lois constitutionnelles et que le Centre droit, sans y prendre part, s'y résignerait; de son côté, le maréchal apprenait que, dans le Centre gauche, il y avait des hommes sincères qui poursuivaient la constitution des pouvoirs publics en vue de fortifier l'esprit de gouvernement [1].

Deux mois plus tard, un grand pas était accompli, les lois constitutionnelles étaient votées. Le Centre gauche avait suivi sa voie en pleine unité, grâce aux deux négocia-

1. Malheureusement, M. Léon Say n'a point écrit de mémoires, il ne nous a laissé que cette page de notes; grâce à lui, nous connaissons les détails d'une entrevue qui jette la lumière sur l'état des esprits à la fin de 1874.

teurs ; M. Léon Say, avec des dons de prodigieuse activité, possédait l'art de manier les hommes. Le Centre droit, qui n'avait pas eu la sagesse de suivre M. Wallon ou au moins de le rejoindre dans sa courageuse initiative, attendit le premier succès pour se rallier aux victorieux. Le jour où les lois étaient promulguées, la situation était toute nouvelle.

M. Léon Say et M. Dufaure entraient dans le cabinet formé par M. Buffet le 11 mars 1875. M. Léon Say devait demeurer plus de deux ans ministre, à travers les circonstances les plus dissemblables, sous trois présidents du Conseil. Il eut à souffrir, à lutter avant d'arriver à la paix ; mais il ne cessa de faire pour son compte de la politique libérale et de bonnes finances. Quand M. Buffet, terrifié du péril social qui lui semblait la conséquence des lois constitutionnelles, jetait un cri d'alarme dans le comice des Vosges, M. Léon Say lui répondait en réunissant à Stors les maires de son

canton et en saluant de ses vœux « la nouvelle majorité qui s'était formée pour sortir la France d'un provisoire dont elle était fatiguée ».

« Il n'y a en France, disait-il, de gouvernement durable que celui qui rallie autour de lui le parti libéral, c'est-à-dire les hommes modérés qui ont toujours condamné les excès, mais qui n'ont pas été dégoûtés de la liberté par les crimes que l'on a commis en son nom, qui ont foi dans le gouvernement du pays par le pays, qui représentent en un mot l'idée moderne, et qui, réduits au silence sous les deux Empires, peuvent donner au gouvernement nouveau une grande force et un grand prestige [1]. »

Il prévoyait ce qu'allaient être les élections du Sénat et celles de la Chambre des Députés. Aussi la rupture du Cabinet était-elle complète quand les élections envoyèrent M. Léon Say au Sénat, M. Dufaure à la Chambre, condamnant partout la politique

1. Discours de Stors, 27 septembre 1875.

d'hésitation. Le 23 février, le ministère remanié se constituait sous la présidence de M. Dufaure. La session fut paisible; mais, au retour des vacances, le chef du Cabinet, ayant été mis en minorité, se retira et fut remplacé par M. Jules Simon.

Ces changements ne troublèrent pas l'unité du ministère des finances. M. Léon Say avait pu présenter trois budgets (1876-1877-1878), les soutenir devant la Chambre, en faire voter deux et veiller à leur exécution. Au cours de ces travaux, il avait eu l'occasion d'exposer clairement sa politique. Il avait une très haute ambition : il voulait faire l'éducation des députés. Comme les hommes d'État qui ont honoré la France, il croyait très sincèrement que l'œuvre était possible, et que, pour y arriver, il suffisait de beaucoup de clarté au service de beaucoup de franchise.

Il discutait pied à pied le budget de 1878 contre les exigences imprudentes de la commission des finances que présidait et inspi-

rait Gambetta, lorsqu'il apprit dans la matinée du 16 mai 1877 le renvoi du Cabinet. On était rejeté dans les aventures.

Une secousse profonde donnée au pays, sans objet précis, sans unité de direction et sans autre résultat que de surexciter les passions, tel fut le bilan de cette politique dont ses auteurs mêmes déclinèrent la responsabilité et qui, après six mois d'agitations stériles, était condamnée par la majorité de la France.

Le maréchal reprenait, le 14 décembre, avec M. Dufaure et M. Léon Say la suite interrompue des Cabinets libéraux. Le ministre des finances fit voter en quelques jours le budget jusque-là refusé. A la fin de 1877, tout était remis en ordre. L'année 1878 s'annonçait sous les plus heureux auspices : la forme du gouvernement n'était plus discutée, la paix était faite entre les partis, la nation fatiguée des intrigues aspirait au travail. L'Exposition allait s'ouvrir au milieu d'une trève complète des passions politiques.

Tout présageait une année féconde : plus-values budgétaires, dépôts accrus des caisses d'épargne, hausse des valeurs de Bourse, progressions du commerce extérieur, impôts rentrant avec une étonnante facilité. Le ministre des finances assistait à une sorte d'éclat de la richesse nationale. Le baron Louis se plaignait naguère de n'avoir jamais administré que la misère publique. M. Léon Say, qui, lui aussi, avait connu les jours sinistres, administrait alors en pleine prospérité la fortune de la France.

La fortune qui impose des devoirs aux particuliers oblige également l'État. Comme un industriel prévoyant, il doit pourvoir, quand il le peut, à l'entretien et au renouvellement de son outillage. Méconnaître cette obligation, ce serait nier les intérêts généraux dont il a la garde. M. Dufaure se souvenait que, ministre en 1839, il avait eu l'honneur de demander aux Chambres un grand sacrifice pour doter les travaux publics et entreprendre des améliorations qui avaient

enrichi le pays; ses collègues l'entendaient citer, non sans fierté, ce précédent. L'heure était propice. D'études rapidement poursuivies, sortit un plan de travaux comprenant une série de lignes de chemins de fer et l'agrandissement des ports Le ministre des finances déclara qu'il était en mesure de fournir au ministre des travaux publics de quatre à cinq milliards. Les plus-values étaient considérables : il en faisait deux parts, consacrant l'une aux travaux publics, l'autre à l'amortissement. Dans cette limite, rien de plus sage; mais c'était un maximum. Il n'avait qu'une inquiétude, c'est que la somme fût dépassée. Dans tous ses discours, il revient avec insistance sur l'obligation de maintenir le programme dans les limites assignées.

Malheureusement, on assista à la coalition des convoitises locales : chaque port voulut s'agrandir, chaque région réclama une voie ferrée; les députés aveuglés par les intérêts de clocher perdirent de vue l'intérêt général.

En trois ans, sous des gouvernements faibles, le Parlement se livra à une véritable curée : le ministre des finances de 1878 pouvait dire, quelques années plus tard, que le plan, sage au début, avait perdu, en se doublant, toute mesure et toute prudence.

Le budget de 1880 qu'il fit voter et la préparation du budget de 1881 marquent l'apogée de la prospérité financière; son excès même précipita la ruine. Les plus-values ont pour effet d'enivrer l'inexpérience des députés. Contenues par les années difficiles, les exigences firent irruption et menacèrent de rompre l'équilibre. M. Léon Say avait depuis longtemps regretté que l'initiative parlementaire s'exerçât en matière de crédits. Il n'hésita pas à dire aux Chambres que c'était un très grand malheur et que, dans l'avenir, députés et sénateurs devraient se lier les mains [1]. Au spectacle des appétits électoraux, cette opinion devint chez lui une conviction et il ne laissa échapper

1. Sénat. Discours du 28 mai 1878.

aucune occasion d'en rendre témoignage.

Le temps allait venir où toutes les qualités du ministre es finances, sa rare capacité, ses succès, sa souplesse ne pourraient le sauver; des démocraties se défient des supériorités : M. Léon Say portait dans ses idées, dans sa personne, dans la fidélité à ses amis, la marque d'une tache originelle. Lié à M. Waddington, qui avait succédé à M. Dufaure, il était modéré comme eux. Comme eux, il répugnait à certaines alliances. A la fin de décembre 1879, il se retirait avec le Cabinet, cédant la place à un ministère de Gauche.

Comment peu de mois plus tard était-il chargé de représenter la France à Londres? A vrai dire, ce n'était pas une ambassade donnée à un personnage politique pour le dédommager ou pour éloigner une ambition gênante; c'était une mission confiée à l'économiste, un souvenir de ce qu'avait fait Cobden vingt ans auparavant, la charge de renouveler le traité de commerce de 1860.

M. Say trouvait en Angleterre des amitiés qui lui firent fête; il y avait été accueilli à toutes les époques; on était heureux de voir en lui l'ambassadeur le mieux fait pour dissiper les malentendus. Il s'y installa le 6 mai 1880. L'ambassade allait être fructueuse pour nos relations commerciales. Les premiers pourparlers avec M. Gladstone donnaient toute espérance.

Quinze jours après, il était rappelé subitement à Paris. Le Sénat venait de le choisir comme président.

Pour un ambitieux, c'était presque le poste suprême. Mais l'absence de responsabilité, qui, aux yeux de tout autre, en faisait le prix, ne convenait ni au caractère de M. Léon Say, ni à son goût d'action. Il y réussit comme partout; il ne s'y plut pas. Pendant que les sénateurs le renommaient aux débuts des sessions de 1881 et de 1882 avec des majorités accrues, il suivait avec une attention de plus en plus vive les fautes commises dans la conduite de nos finances.

Il avait refusé d'entrer dans le ministère Gambetta, et il avait donné comme motif ou comme prétexte le rachat du chemin de fer d'Orléans auquel il n'entendait pas se prêter. En trois mois, il avait vu les mesures les plus fâcheuses ou les plus menaçantes porter le désordre dans les affaires et jeter l'alarme à la Bourse. De toutes parts, les difficultés s'amoncelaient; il jugeait compromise l'œuvre de salut des finances suivie par lui depuis neuf ans.

Aussi ne pensa-t-il qu'à l'intérêt public le jour où, malgré les conseils unanimes de ses amis, il accepta d'entrer dans le ministère que formait M. de Freycinet. En abandonnant la présidence du Sénat, en reprenant pour la cinquième fois la direction des finances, il ne songeait certes pas à sa fortune politique; il n'avait qu'un but : réparer les erreurs les plus graves, et, s'il ne pouvait y parvenir, donner tout au moins avec autorité une leçon de politique financière. Il fit accepter dès le début sa formule : « Ni

conversion, ni émission, ni rachat. » En peu de jours, grâce à son nom, tout ce qui tenait aux affaires financières, tous ceux que préoccupait le crédit de l'État se sentirent rassurés.

Le budget de 1883, le dernier qu'il devait présenter, lui donna l'occasion qu'il cherchait d'affirmer ses principes : dès ses premiers contacts avec les Chambres, il vit, avec netteté, se dresser devant lui, comme un système financier, la tendance à gaspiller les fonds publics, sous prétexte de réformes démocratiques; emplois d'excédents, projets d'abolition d'impôts, dégrèvements téméraires, les conceptions les plus folles hantaient l'esprit des députés qui n'écoutaient aucun conseil et ne songeaient qu'à flatter les contribuables. C'est contre ce courant qu'il tint à honneur de s'élever; tel fut le sens du grand discours des 26 et 27 juillet 1882, le dernier et le plus beau qu'il ait prononcé comme ministre. L'éloquence financière s'était rarement élevée aussi haut.

Il a dit de lui-même qu'il était descendu de la présidence du Sénat, qu'il était rentré au ministère des finances, pour présenter un budget et prononcer un discours. C'était vrai; mais ce budget et ce discours renferment des leçons qui serviront à ses successeurs tant qu'il existera des ministres des finances aux prises avec des Assemblées dépensières.

Il avait observé de notre temps une étrange interversion des rôles. Jadis, les élus, soucieux de la fortune du peuple dont ils étaient les mandataires, avaient pour mission de réfréner les prodigalités de l'État; ils n'accordaient l'impôt qu'à regret et sur justifications pressantes. Le ministre réclamait les crédits; les Chambres résistaient.

« Aujourd'hui, disait M. Léon Say, il n'en est plus de même, parce que le gouvernement démocratique est un gouvernement qui pousse à la dépense [1]. » Les députés disent au ministre : il faut que nous satis-

1. Discours du 27 juillet 1882. Édit. Liesse, p. 588.

fassions à tel besoin. Au lieu d'être un frein, les Chambres sont devenues une excitation à la prodigalité.

Contre ce mal très grave, il n'y avait qu'un seul remède : tout dire aux Chambres, parler un langage clair et absolument sincère, ne point imiter les mauvais conseillers qui, pour flatter les passions des députés, dissimulent la réalité; ceux-ci dressent un « budget d'apparence dans lequel ils font croire à des excédents qui n'existent pas », et quand ils ont accumulé les illusions, ils disent qu'ils ont présenté un « budget démocratique ». M. Léon Say répliquait non sans fierté : « Quand on fait pour la démocratie ce que je fais, quand on dit la vérité, on a bien le droit de dire qu'on fait un budget plus démocratique que lorsqu'on la lui cache [1]. »

Il avait une conception très haute du gouvernement parlementaire. Il voyait ses défaillances et il en souffrait. La médiocrité

1. *Ibid.*, p. 564.

des élus l'inquiétait moins encore que leur asservissement aux intérêts les plus étroits. Tout le mécanisme des Constitutions libres repose sur la valeur des hommes et sur leur conscience. S'ils se montrent insuffisants ou corrompus, s'ils sont incapables de concevoir l'intérêt général, parce qu'il comporte en toutes ses manifestations un sacrifice individuel, s'ils répugnent à reconnaître les supériorités et à accepter l'impulsion de chefs autour desquels ils se groupent, tout aussitôt le jeu normal de la machine est faussé; tous les avantages du régime de discussion se tournent en défauts, et comme, dans ses échecs, l'homme ne veut jamais s'en prendre à lui-même, c'est à la Constitution qu'il demande compte de ses propres erreurs.

M. Léon Say ne pouvait se méprendre sur la crise dont il voyait dans le Parlement les premiers symptômes. A la politique des principes qui était la sienne, les politiciens allaient opposer celle des appétits : servi-

teurs d'intérêts électoraux, ils s'apprêtaient à exiger ce que les ministres ne pouvaient donner sans mettre en péril la fortune publique : accroître sans mesure le plan de travaux publics, menacer sans cesse les chemins de fer de rachat, dégrever les impôts à la légère, changer leur assiette pour faire croire à des allégements chimériques, entretenir chez les électeurs l'espérance de la diminution des charges, supprimer ou réduire à rien l'amortissement, tels étaient les éléments d'une politique de mise en scène faite d'illusions et préparant des déficits.

Au fond, les courtisans du peuple croient qu'ils peuvent manier à leur gré le crédit et les finances. Or, le crédit vit de liberté, les finances de vérité. M. Léon Say tenait pour indignes de lui ces procédés bruyants et vides faits pour tromper le peuple et non pour l'éclairer. Il ne se lassait pas d'observer les faits; il réglait sa conduite sur les résultats économiques et n'avait pas la prétention de les asservir à sa fantaisie. Il se plaisait à en

étudier le mécanisme, à les expliquer, à en faire comprendre aux moins instruits la nature et la portée. La discussion l'animait sans le blesser. Il aimait le choc des idées et excellait à en faire sortir la clarté. Il était, dans le sens le plus élevé du mot, le vrai ministre d'un gouvernement libre.

Il sortait des affaires en 1882, en ayant la conscience d'avoir tenté un suprême effort pour arrêter nos finances sur la pente fatale où elles commençaient à s'engager. Il quittait le pouvoir sans aigreur contre son temps, sans colère contre les personnes; il était patient envers ses contemporains, assuré de l'avenir, comme ceux qui ont le dépôt d'une vérité. L'économie politique était pour lui plus qu'une science; c'était une foi héréditaire.

Douze années de la vie publique la plus remplie n'avaient pas altéré ses convictions; elles avaient communiqué à son esprit autant de force que de sérénité :

« Les lois économiques, disait-il, sont des

lois qui sont, à mes yeux, aussi certaines que les lois physiques ou mathématiques. On ne peut pas les violer impunément. Ce sont en même temps des lois dont l'existence doit nous réjouir, car elles sont des lois de progrès. Les grandes lois économiques et politiques font des peuples ce qu'ils sont, ce sont elles qui président au développement de l'humanité; ce sont des lois de consolation et non pas des lois de tristesse; elles nous apprennent comment un peuple accroît indéfiniment sa puissance et sa richesse; elles ne connaissent pas les bornes du progrès, et quand nous les étudions, nous apprenons que, ne mettant pas de limites à la richesse, elles en font suivre l'accroissement de moralité et de bien-être [1]. »

L'avenir leur appartient donc avec certitude. Pourquoi dès lors M. Léon Say se serait-il irrité contre les hommes?

Ce que les députés d'aujourd'hui se refu-

1. Discours prononcé le 27 mars 1883 à la Société d'économie politique de Lyon.

saient à comprendre, leurs successeurs seraient forcés un jour de le proclamer. Si ses contemporains ne lui donnaient pas raison, c'est que, sans doute, lui et ses amis n'avaient pas fait les efforts nécessaires. La politique était avant tout une œuvre d'éducation, la politique libérale plus que toute autre. Le pouvoir lui échappait : sans abandonner la tribune, il allait, avec persévérance, employer d'autres armes pour faire triompher la même cause.

La liberté commerciale était menacée. M. Say entreprit de se porter son champion : il fonda la *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande*, sachant qu'il courait au-devant de l'impopularité, mais résolu à défendre à la fois les principes auxquels il avait toujours été fidèle et la masse des consommateurs. Il aurait aimé faire une campagne comme celle qui avait illustré Cobden. Il était armé pour la lutte, décidé à ne reculer devant aucun effort. Il s'attendait à des batailles. Il se trouva en face de l'in-

différence des foules qui n'avaient pas encore appris par un long usage de la liberté à défendre leurs droits.

Seul, il ne pouvait rien : il résolut de grouper des hommes autour de lui, de parler à la jeunesse.

Se consacrant tour à tour à l'étude et à l'action, il anima de sa parole les sociétés savantes, réunit des élèves autour de sa chaire, présida des réunions politiques, entama la rédaction du Dictionnaire des finances, réunit des collaborateurs, donna des articles à la *Revue des Deux Mondes*, aux *Débats*, au *Journal des Économistes*, publia des livres, déployant à la fois le talent de l'écrivain, la clarté du professeur, et mettant toutes les forces de son esprit au service de la science.

Il était entré parmi vous en 1874 comme membre libre, ayant refusé dès 1868 une candidature que sa modestie jugeait prématurée. En 1880, la section d'économie politique le réclama et l'Académie le nomma

membre titulaire. A l'occasion de nos concours, les « Assurances », les « Corporations ouvrières », « l'Incidence de l'impôt » furent traitées par lui avec une rare autorité. Mais il n'est pas un de vous qui ne se rappelle l'effet produit par la lecture de 1885 sur la « Comptabilité en partie double ». En entendant le titre, il se produisit, vous vous en souvenez, un mouvement général d'inattention; mais, dès le début, la question était présentée de telle sorte, il se dégageait de ses définitions une telle vie, que les conversations s'étaient interrompues, une sorte d'enchantement attirait et charmait les auditeurs : jamais l'imagination n'avait été mise plus brillamment au service de la science. Ce qui avait séduit l'Académie reçut en une séance générale les applaudissements de l'Institut.

M. Léon Say était un écrivain : son style était à la fois original et sobre; il donnait de la vie aux notions les plus abstraites, les animait, en faisait une conception qui se mouvait, pensait et agissait. En parlant ou

en écrivant, il s'amusait en quelque sorte des créations de son esprit et jamais, quelque plaisir qu'il y prît, il ne lui arriva de dépasser la mesure, tant il avait le goût de la note juste. Ses hardiesses n'étaient pas de vains ornements destinés à faire briller une phrase; c'étaient des jets de lumière qui illuminaient sa pensée. Plus il avait eu de contact avec les hommes et plus il avait tenu pour une maladresse l'obscurité du langage technique. Sans qu'un savant pût lui reprocher une incorrection, il avait le don de tout éclaircir. Les moins instruits, en l'entendant parler de finances, s'étonnaient de comprendre et lui en savaient gré. On ne manie pas impunément la langue avec un tel succès, on ne se fait pas applaudir pendant quinze ans à la tribune, dans la presse, partout où on discute, partout où on lit, sans que l'Académie française s'en émeuve. En 1886, elle l'appelait dans son sein.

Depuis qu'il avait quitté le ministère, ses occupations s'étaient tellement multipliées

qu'il avait l'air de disperser ses forces et son temps. En réalité, il les rassemblait et les dirigeait vers un seul but. Tout ce qu'il avait entendu dans les Assemblées, ce qu'il avait observé en France, ce qu'il avait recueilli à l'étranger, l'avait convaincu que l'homme, si jaloux de sa liberté quand il en est privé, est trop souvent disposé, lorsqu'il en est maître, à l'abdiquer entre les mains de l'État; au lieu d'user de ses facultés en pleine indépendance, il est effrayé de ses devoirs, il appréhende l'effort et il demande à la puissance publique secours et protection. Le fils du cultivateur souhaite une place de commis dans une administration, l'ouvrier rêve de devenir garçon de bureau dans un ministère, toutes les ambitions affluent vers le budget, une société savante se croirait déshonorée si elle n'obtenait aucune allocation gouvernementale, la marine marchande vit de primes, l'agriculture se dit perdue si les douanes ne la défendent pas, sous toutes les formes les subventions offi-

cielles sont invoquées comme la suprême ressource. Chacune de ces fonctions se traduit en articles de dépenses. L'ancien ministre des finances en avait fait le compte, et, mieux que personne, il en avait noté avec inquiétude la progression.

Contre ce mal croissant, il ne voyait qu'un remède : le réveil de l'initiative individuelle. Toutes ses allocutions comme président de la Société d'économie politique, de la Société de statistique ou de la Société pour la protection des apprentis, son discours de Lyon à la Société d'enseignement professionnel, celui de Londres à l'assemblée de la Ligue pour la défense de la propriété et de la liberté, ses discours de Pau et d'Amiens, comme ceux de Lille, de Bordeaux ou de Reims, sont tous inspirés par le même esprit : demander au budget de l'État une aide quelconque, c'est favoriser la paresse ; la production est au prix d'un effort ; tout ce qui est dû à la protection du gouvernement est factice ; il n'y a de succès durable que là où

les citoyens agissent seuls, en usant de leur liberté et en ne comptant que sur eux-mêmes.

Les sociétés libres qui étaient venues à lui pour recevoir son impulsion et jouir de son patronage lui montraient ce qu'étaient les forces de l'association mises au service d'une idée. Il s'attachait à leurs œuvres et suivait leur action dans toutes les villes où il était appelé. Très respectueux de la théorie, il se plaisait de plus en plus, en avançant dans la vie, à voir de près la pratique qui applique les doctrines et en tire les fruits.

Deux incidents de son existence si remplie donnèrent à ses convictions une confirmation éclatante.

Le crédit populaire l'avait toujours attiré; il avait entendu parler de l'essor qu'avaient pris en Lombardie les petites banques. En 1883, il voulut profiter de sa liberté pour les visiter; il alla passer « dix jours dans la Haute-Italie ». Il revint émerveillé. Notre confrère, M. Luzzatti, que ces créations ont si hautement honoré, le conduisit de Milan à

Bologne, l'arrêtant dans les villages et les bourgades, lui montrant des formations de richesses qui tenaient du prodige; or, tout était dû à l'épargne multipliée et mise en œuvre par la mutualité, c'est-à-dire à l'initiative privée et à la décentralisation du crédit. Jamais leçon n'avait été plus frappante. Elle fit grand effet.

En 1889, l'Exposition rassembla sur un même point, à côté des produits de l'industrie les efforts qui avaient été tentés pour faciliter les relations entre le capital et le travail, pour améliorer le sort de l'ouvrier. Le jury du groupe d'Économie sociale, composé d'hommes compétents, eut le grand honneur d'avoir à sa tête M. Léon Say. Pendant deux mois, il présida chaque jour les séances; sa curiosité était infatigable; il l'avait dit dès le premier jour à ses collaborateurs, il s'agissait à ses yeux d'une enquête. Il voulait voir de près la vie de millions d'êtres humains, calculer leurs besoins, sonder leurs souffrances, chercher comment leur sort pouvait être

amélioré; il tenait ce problème pour le premier de tous. Il ne s'agissait plus seulement de mesurer les forces matérielles. Il en est une autre qui concourt à la production. « Cette force-là, dit-il, c'est une âme, c'est l'homme qui pense, qui travaille, qui souffre. Cette force-là, c'est une force et c'est une pensée; nous devons la relever quand elle est épuisée, la guérir quand elle est malade, en prolonger le plus longtemps possible l'existence, et l'armer à l'encontre des forces de fer et de bois qu'il faut jeter en les poussant brutalement du pied quand elles ont donné ce qu'on pouvait en tirer[1] »

Faut-il révéler le fond de sa pensée?

L'économiste voulait voir ce que renfermait l'économie sociale. Cette expression nouvelle cachait-elle une arrière-pensée de concurrence? Était-il en présence d'adversaires ou d'alliés? L'étude fut décisive; sur tous les points : salaires, participation aux

1. Discours à l'inauguration du Musée social, 25 mars 1895.

bénéfices, coopération, mutualité, retraites, assurances, caisses d'épargne, crédit, habitations ouvrières, l'économie sociale ne demandait de solutions qu'à la liberté. Auprès de l'économie politique, la science des principes, elle était une école d'application, enseignant à l'homme, à côté de la théorie, le devoir social. La preuve était faite. M. Léon Say, comme président, ne céda à personne la charge du rapport général; il rendit avec autorité un jugement solide et lumineux, éloquent à force de clarté, condamnant sous toutes les formes l'intervention de l'État, proscrivant les remèdes du socialisme, montrant à l'homme, à l'aide de faits irrécusables, ce qu'il peut et ce qu'il doit.

Ni le voyage d'Italie, ni le souvenir de l'Exposition ne s'effacèrent de sa pensée. A toute époque, la trace en reparut dans les discours ou dans les écrits de M. Léon Say. Il avait raison de s'y reporter sans cesse.

A vrai dire, toute la querelle entre l'État et le citoyen ne porte que sur un point; la

puissance publique dit à l'individu : « Tu es incapable d'agir seul. Livré à tes propres forces, tu ne peux rien. Moi seul, je peux t'aider et te soutenir. Mon budget est inépuisable ; il doit subventionner tous tes besoins, empêcher la ruine de toutes tes industries, secourir toutes tes misères. »

L'individu répond à l'État : « Je me sens en pleine possession de mes forces. Si je m'habituais à recevoir une subvention, je ne tarderais pas à les voir décliner. Tout gain factice est une illusion. Au lieu de vous occuper de mon salaire, de vous mêler de tout, délivrez-moi des entraves que vous avez vous-même établies ; laissez-moi m'unir à ceux qui travaillent comme moi, mettre en commun nos épargnes, les administrer librement, nous associer sous tous les noms et sous toutes les formes pour lutter contre les maux de la vie. Je ne peux être vraiment fort que si je me sens responsable. »

Ce qui alarmait M. Léon Say, c'est qu'au milieu de ce dialogue si simple, et qui ne devait

tromper personne, en présence d'erreurs si évidentes, tant d'hommes fussent séduits.

C'était pour lui « un spectacle curieux et triste à la fois que de voir Adam Smith attaqué avec tant de violence dans le pays qui l'a vu naître[1] ». Il avait étudié profondément l'Angleterre, son histoire, l'indépendance qui faisait l'orgueil de sa race; il avait admiré les luttes de Cobden, et les avait racontées; il avait vu l'Anglais fier de son initiative et de sa liberté, épris de la paix, regardant avec dédain les dépenses militaires du continent, et méprisant l'esprit de conquête. Il souffrait de constater l'évolution des idées, l'abdication des vieilles doctrines, l'affaissement des caractères préparant « le socialisme qui, disait-il, sous la direction de M. Chamberlain, s'emparait de plus en plus des esprits de la démocratie anglaise[2] ». Ainsi, dès 1886, il prévoyait

1. C'est en 1886 que M. Léon Say écrivit la préface en tête de l'étude consacrée par M. Raffalovich au *Socialisme agraire de M. Chamberlain*; Paris, Guillaumin.
2. *Ibid.*

que l'Angleterre, si elle se laissait jamais séduire par ces pernicieuses doctrines, se précipiterait dans une voie aussi fatale à sa dignité qu'à son influence dans le monde.

Le mouvement qui se dessinait avec tant de force de l'autre côté de la Manche, il en relevait les symptômes en France; il voyait les conservateurs, adversaires naturels du socialisme, lui prêter leur appui. Il constatait une ignorance très générale du rôle de l'État et de la nature de l'impôt. Il était effrayé de voir combien de gens bien intentionnés tenaient l'État pour une sorte de providence laïque chargée de répandre autour d'elle les bienfaits d'un fonds commun, véritable caisse de bienfaisance publique.

S'il m'est permis d'emprunter à un de nos plus éloquent confrères, à celui qui le reçut à l'Académie française, ses paroles décisives, M. Léon Say n'admettait pas que l'État, « mandataire abstrait de toutes les volontés , propriétaire absolu de tous les biens, unique héritier de tous les patri-

moines, fût désormais le seul être vivant et libre de nos sociétés asservies [1] ».

M. Léon Say résolut de réfuter ces utopies. Tel fut le but du cours qu'il professa en 1886. L'École des Sciences politiques était faite pour accueillir cet enseignement : la jeunesse qui s'y presse est issue de la classe la plus éclairée ; c'est d'elle que se composera dans l'avenir l'élite de la nation qui, dans un pays libre, est destinée, quoi qu'on fasse, à exercer, tôt ou tard, le gouvernement. Dès 1884, il avait voulu enseigner à ces jeunes gens ce qu'était le budget, leur montrer les règles qu'il fallait suivre, les erreurs dont on devait se garder. « Devant un auditoire d'élèves étonnés de coudoyer tant de notabilités accourues pour entendre un maître exceptionnel » [2], *les Solutions démocratiques de la question des impôts* furent exposées avec une

1. Discours de M. Rousse recevant M. Léon Say, au nom de l'Académie française, le 16 décembre 1886.

2. *Notice sur la vie de M. Léon Say*, par M. Stourm, son successeur à l'Académie des Sciences morales et politiques, 5 juin 1897.

netteté et une abondance de vues qui frappèrent les esprits. « C'était une joie de l'entendre professer ce qu'on croyait savoir », a dit un de ses disciples [1]. Partout où la démocratie domine sans contrepoids, elle s'en prend à la richesse; elle dit très haut qu'elle ne s'adresse qu'au superflu et, comme il varie suivant les contribuables, elle se charge de le fixer d'après une méthode arbitraire. En enlevant ce superflu, elle établit en réalité un impôt sur l'épargne. Après avoir raconté en détail les crises de l'impôt à Florence, les expériences ruineuses tentées de nos jours en Suisse, M. Léon Say conclut que les systèmes financiers de l'école démocratique avancée ont eu tous pour but de modifier la répartition des biens, qu'ils ont satisfait l'envie en faisant la guerre à la richesse, favorisé la paresse en combattant l'épargne et que, pour faciliter leurs mauvais desseins, ils ont tous poursuivi l'établisse-

1. Discours de M. de Foville à la Société de statistique.

ment de ce que les Suisses comme les Florentins, ont appelé le « cadastre de la fortune [1] ».

Ni l'enseignement, ni la presse ne suffisaient à son activité. Les élections de 1885 l'attirèrent. Sénateur de Seine-et-Oise, il eût tenu le silence pour une abdication; il prit part à la lutte, soutint la liste libérale contre la coalition des partis extrêmes : il vit de près les mœurs électorales et apprit ce qu'était le pouvoir croissant des comités. En même temps que grandissait cette puissance nouvelle, il constatait le déclin des forces gouvernementales, la capitulation habituelle des ministres, subissant de plus en plus l'ingérence des députés, c'est-à-dire le pouvoir exercé par trois à quatre cents souverains irresponsables. Dans cette désorganisation due à la faiblesse, il observait le progrès des tyrannies locales animées de l'esprit sectaire; il voyait leur influence s'étendre,

1. *Les solutions démocratiques de la question des impôts*, t. II, p. 273.

monter jusqu'au gouvernement et menacer le repos de la France en préparant toute une série de luttes. Un jour vint où il crut de son devoir de dresser, à la tribune du Sénat, un réquisitoire contre les politiciens et leur œuvre néfaste : « Vos fautes, dit-il aux ministres, ont été si grandes qu'elles sont parvenues à jeter la France dans un esprit d'inquiétude d'où résulte une situation que vous-mêmes déclarez très grave. Elle l'est, en effet, parce que vous avez tari cette source de force et de vie qui s'appelle la confiance. A ce pays qui aimait à espérer, vous avez appris la désespérance ; vous avez rendu pessimiste ce pays essentiellement et généreusement optimiste. Or, la France, quand on lui permet d'être optimiste, d'espérer et de croire, est la première nation du monde [1]. »

M. Léon Say gardait son indépendance vis-à-vis de la démocratie : elle ne le lui pardonna pas. C'est une souveraine fort

1. Discours au Sénat, le 19 décembre 1888.

jalouse, ne tolérant pas la contradiction, n'aimant que les courtisans et tenant autour d'elle une école de flatteurs. Contre un despote, l'opposition est populaire. Contre les caprices des mandataires du peuple, l'opposition ne réunit que les philosophes. Heureusement pour l'esprit humain, ceux-ci ne se lassent, ni se découragent. Au lieu d'écouter ceux qui lui parlaient de retraite et lui conseillaient de reculer devant la lutte, il alla au-devant d'elle. Le Sénat lui semblait un auditoire trop calme et sans action; il voulait se trouver en face des chefs de partis; il résolut de descendre dans l'arène et aux élections générales de 1889, il fut élu député des Basses-Pyrénées.

La discussion du budget le trouva prêt au combat, il parla souvent, prononça de grands discours et charma la Chambre. Telle est la clarté de certains orateurs qu'ils éveillent un monde d'idées qui étaient engourdies. A l'exemple de M. Thiers, l'art de M. Say a été de persuader à ses auditeurs qu'ils com-

prenaient les questions les plus obscures. Les principes étaient précis, et les anecdotes variées; tout se succédait et alternait en reposant l'esprit. Une définition des diverses natures de budgets était éclairée par l'énumération des modèles à suivre ou des erreurs à éviter. Turgot et Calonne, la République des Etats-Unis ou celle de Florence, le passé et le présent, étaient peints en coulenrs si vives, que l'Assemblée était éblouie. Elle se plaisait infiniment à ces voyages autour du monde, à ces éclats d'une science universelle qui l'amusaient et qui auraient mérité de la convaincre.

Il y a un genre d'éloquence qui vieillit. Celle de M. Léon Say demeure jeune, parce qu'elle est fondée sur des principes permanents; jamais il ne sacrifiait à un succès de séance la justesse d'une idée. Un ornement n'était pour lui qu'une clarté de plus, un moyen de faire pénétrer comme un trait la vérité. Ses discours seront lus et admirés, tant qu'il restera en France des intelligences

convaincues qu'il faut refuser à la foule maîtresse des urnes, et avide de prodigalités, l'accroissement illimité des dépenses publiques. Les députés qui l'écoutaient étaient gênés : ils se sentaient entre leur intérêt et leur conscience; ils avaient hâte de faire leur cour aux électeurs et n'aimaient pas à entendre démontrer que leurs projets étaient insensés; peut-être admiraient-ils son esprit, pour se dispenser de suivre ses conseils. Entre eux et lui, le malentendu était complet : il parlait de résistance aux sommations électorales devant des élus dont toute la politique était d'obeir à leurs électeurs, d'indépendance devant des auditeurs qui l'avaient aliénée. C'est ainsi que le financier le plus compétent qu'ait connu notre temps, le ministre qui avait conduit nos finances pendant plus de six ans sous huit Cabinets, avec une habileté unanimement reconnue, le savant éminent, le républicain convaincu ne fut pas élu un seule fois de 1890 à 1896 membre de la commission du budget! « Nous

n'avons pas d'hommes ! » est le gémissement favori de la foule, et ceux qu'elle possède et qui méritent le premier rang, elle les traite comme les démocraties antiques, elle est fatiguée de les entendre appeler justes, elle satisfait sa jalousie en les exilant.

Dans le monde politique, M. Léon Say sentait le vide se faire autour de lui, ses amis s'en attristaient. Seul, il semblait n'éprouver ni déception, ni surprise.

Il était né avec un esprit juste et un caractère heureux. Rien ne lui était indifférent et il ne prenait rien au tragique. Il accueillait avec grâce les hommes et les idées, sa bienveillance était profonde ; il n'aimait pas entendre condamner les gens sans appel ; il tenait les partis pour nécessaires dans un pays libre et détestait l'esprit de parti. C'est qu'au fond du cœur il ne se sentait point de haine contre les personnes : il attaquait franchement, à visage découvert, leurs doctrines ; mais il n'avait aucune répugnance, s'il le fallait, à aborder

ses adversaires et à s'entretenir avec eux. Il avait apporté dans la politique l'esprit des affaires : il y mettait toute sa conviction, mais point de passion, allant de l'un à l'autre, échangeant les idées, affirmant les siennes, répondant à une attaque par une riposte qui frappait droit, mais ne blessait jamais. A la tribune, comme dans la salle des Pas-Perdus, dans les commissions comme dans les enquêtes, il lui arriva de dire les mots les plus vifs, de faire entendre les vérités les plus dures, sans que nul s'avisât de réclamer ou de se plaindre. Il entendait à merveille la raillerie et, ce qui est le talent suprême, excellait à faire rire celui qu'elle visait. Ses dons l'eussent maintenu au premier rang dans une aristocratie commerçante; ils convenaient à une démocratie très éclairée, qui aurait le sens précis de ses intérêts, qui ne serait point jalouse des hommes supérieurs, serait fière de l'intelligence, qui aimerait à se parer des qualités de l'esprit et à montrer aux étrangers qu'elle sait mettre en leur

rang ceux qui l'honorent. M. Léon Say savait trop bien l'histoire pour s'attendre à rencontrer une société reflétant toutes les vertus des hommes, sans aucun de leurs défauts. Il avait un fonds naturel de philosophie : le savait-il? En tous cas, jamais on ne le vit s'en vanter; il n'avait rien d'apprêté, ni de dogmatique. Tout en lui était spontané; aucun de ses travaux ne sentait l'effort.

Au milieu du plus prodigieux tourbillon, il demeurait la tête libre, l'esprit clair, semblant tout entier au sujet qu'il traitait. Toujours occupé, il n'était jamais affairé; sa pensée se portait sur tout, sans qu'il parût un instant distrait; sans s'agiter, il arrivait toujours à temps, apportant avec lui le mouvement et la lumière.

Combien d'hommes vivant de cette vie extérieure charment tous ceux qu'ils rencontrent et ne rapportent au logis, avec les restes de leur esprit, que le silence et la tristesse! Ceux qui ont eu le bonheur de le

voir chez lui rue Fresnel, qui ont assisté à son retour dans son pavillon de Stors après des journées de travail à Paris, savent ce qu'il répandait autour de lui. Compris à demi-mot par celle qu'il appelait « sa conscience », l'initiant à tout, lui racontant les préoccupations, les labeurs, l'intérêt de sa journée, il goûtait, grâce à elle, toutes les joies que donne l'intimité du foyer. Qu'il fût en tête-à-tête, ou en présence de quelques amis, sa verve ne tarissait pas : il abordait tous les sujets, les plus gais comme les plus graves, n'ayant de répugnance que pour la médisance, pour tout ce qui était vulgaire ou banal. Sa conversation était un modèle de simplicité lumineuse. Lui qui avait le talent du professeur ne semblait jamais enseigner : il exposait brièvement, aimait à faire ressortir non ce qu'il savait, mais les limites qu'il trouvait toujours trop bornées de ses informations; il avait l'art de questionner, de montrer la recherche qu'il convenait de faire, le point obscur qu'il était urgent

d'éclaircir. Il excitait autour de lui les esprits et provoquait les investigations : il attirait ainsi les collaborateurs et il n'en décourageait aucun. Son attention était tellement éveillée sur tous les sujets que je n'ai jamais vu une proposition, un projet d'études, le récit d'une découverte scientifique ou littéraire accueillis avec indifférence : il prenait à toutes les formes du progrès un intérêt sérieux. Il aimait les voyages. Il fallait le voir, dès son arrivée dans une ville, visitant les musées en connaisseur, les bibliothèques en amateur passionné des beaux livres, parcourant les ports, supputant le mouvement du commerce, observant les moyens de circulation, cherchant à connaître l'administration municipale, s'arrêtant aux écoles, voulant voir les derniers perfectionnements de l'industrie, étudiant les machines, et ne sortant pas d'une usine sans avoir questionné contremaîtres et ouvriers. Ses visites à Lyon, où l'attiraient les plus précieuses amitiés, le charmaient entre toutes : en voyant

l'initiative de ses habitants, il aimait à se dire de la même race. Il se déplaçait rapidement. « Un jour à Vienne, un autre jour à Londres, à Turin, à Milan, à Rome, à Madrid, à Berlin, à Saint-Pétersbourg même ou à Constantinople, et partout présent, partout en même temps, à Paris, de sa personne, de sa parole ou de sa plume, il semblait, a dit un de nos plus savants confrères [1], qu'il eût le don de l'ubiquité, comme il avait le don de l'universalité. »

Pourquoi tant de voyages? M. Léon Say voulait voir par lui-même. Il était altéré de certitude. Le trésor de connaissances qu'il avait amassé, il l'avait recueilli sur toutes les routes du monde. Les documents étrangers qu'il aimait à compulser n'avaient, à son sens, tout leur prix que s'il les soumettait à un examen contradictoire avec ceux qui les avaient rédigés. A la veille d'une discussion sur les Caisses d'épargne, il ne peut s'expli-

1. Allocution de M. Frédéric Passy, président de la Société d'économie politique, 5 mai 1896.

quer clairement les résultats de quelques caisses italiennes. Il n'est plus temps d'écrire. Lettres ou dépêches seraient obscures. Il part pour Milan, passe six heures avec M. Luzzatti et revient à Paris à temps pour monter à la tribune. Les Congrès des chemins de fer, à Milan, à Saint-Pétersbourg, à Londres, le virent sur la brèche pendant de longues sessions. Il présidait, résumait les discussions, traduisait les discours et étonnait par son incroyable puissance de travail. Les personnages les plus considérables d'Europe avaient noué des relations avec lui; l'accueil qui lui était fait prouvait la place qu'il occupait dans le monde : il était, hors de nos frontières, le représentant le plus accrédité de l'influence française. De tous ces voyages où il comparait sans cesse, il revenait enchanté de l'étranger, émerveillé de la France.

Il était naturellement optimiste et ne pouvait souffrir qu'on parlât de décadence. « Nous sommes un pays de travail, disait-il,

de vigueur et de force; le cœur français est toujours jeune; notre ardeur ne s'éteint pas et nous la soutenons par un esprit d'ordre et d'économie qui est supérieur peut-être à celui de toutes les autres nations [1] ».

C'était bien là le fond de sa pensée; il y demeura jusqu'au bout fidèle.

Ainsi, à l'heure où tout ce qu'il avait aimé : liberté commerciale, régime parlementaire, liberté de conscience, étaient menacés, où lui-même sentait, sans l'avouer, ses forces décliner, il n'admettait ni découragement, ni défaillance.

Lui qui avait été l'apôtre du travail ne pouvait tolérer qu'on s'arrêtât avant le terme de la vie. Les forces le trahissaient; il saurait montrer comment la volonté peut les doubler. Le temps lui manquait pour tout faire successivement; il saurait le faire à la fois. Pourquoi s'arrêter et quand on est si près du repos éternel, pourquoi prendre un repos éphémère ?

1. Chambre des Députés. Discours du 27 octobre 1890.

Ce n'est donc pas sa vieillesse qu'il nous reste à raconter, c'est le plein épanouissement d'une intelligence qui se refuse au déclin.

Ce qui aurait honoré plusieurs années de l'existence d'un homme, nous le trouvons rassemblé dans les quatre derniers mois de sa vie.

Avait-il parfois la pensée qu'il pourrait être enlevé à ses travaux avant de les achever? à ses luttes, avant d'avoir dit un dernier mot, avant d'avoir laissé le testament de sa pensée? Nul ne peut l'affirmer, mais il crut que le seul moyen d'essayer de tout dire était de ne plus laisser passer une occasion de parler.

Un ministère radical, appuyé sur l'Extrême-Gauche, venait de se former; c'était le moment de rompre le silence qu'il avait gardé depuis un an. Le 15 novembre, il montait à la tribune pour attaquer l'impôt progressif sur les successions et montrer sur quelles chimères étaient édifiés les pro-

jets financiers. Le 30 novembre, il présidait notre séance annuelle. Dérogeant à nos usages, au lieu de rendre compte de tous les concours, il s'attacha à deux d'entre eux; il en profita pour étudier « les formes diverses du socialisme français » et surtout sa méthode, faisant ressortir comment les socialistes, partant de quelques données vraies, « se lancent dans le vide, raisonnant en dehors de toute expérience, et aboutissent à l'absurde ». Il critiqua ensuite et condamna sévèrement « l'intime solidarité qu'Auguste Comte avait proclamée entre le socialisme et le positivisme ». Il n'hésita pas à déclarer que « le rôle de la philosophie était de fortifier les âmes et non de les affaiblir [1] ». Grâce à lui, le Palais-Bourbon et l'Institut s'étaient en quelque sorte répondu; des deux tribunes il avait fait descendre le même enseignement; il voulut compléter sa pensée et publia l'un et l'autre

1. Discours prononcé à la séance annuelle du 30 novembre 1895.

discours en les faisant suivre d'une critique, sous forme de dialogue entre un académicien et un député, tous les deux dissertant sur le socialisme et, comme vous le supposez, pour demeurer fidèles à la vérité, ne parvenant pas à se convaincre.

Il avait hâte de faire, à la Chambre, un grand discours de politique générale, où il aurait dit le fond de sa pensée. Ses collègues l'en détournèrent. C'était la lutte intime, quotidienne, énervante de ceux qui compromettent le système parlementaire en en faisant je ne sais quelle méthode de réticences et de sous-entendus aboutissant à plonger le pays dans l'obscurité des équivoques, et ceux qui, avec M. Léon Say, tenaient le gouvernement libre pour un régime de loyales explications, — lutte de deux politiques : celle des ombres faisant vivre le pays dans un perpétuel crépuscule et celle du plein jour montrant les obstacles et formant les partis. C'est au banquet de l'Union libérale, le 14 janvier, qu'il dénonça le péril que fai-

sait courir à la France un Cabinet radical-socialiste, créant des illusions, inspirant aux ouvriers des espérances imaginaires, inquiétant le commerce, troublant l'industrie et capable de préparer ainsi, sans s'en douter, la ruine de la France.

M. Léon Say, « qui n'avait jamais connu l'inaction, ne connaissait plus le repos [1] ».

Pour l'enlever au tourbillon de Paris, on prit un prétexte : ses électeurs l'appelaient à Pau. Il partit le 16 janvier; la mort d'un de ses vieux serviteurs le rappela quatre jours après. Il voulait terminer un volume sur les Finances, où il résumait avec une concision savante et forte tout ce que l'expérience lui avait appris sur les budgets. Il employa le mois de février à l'achever, et il commença avec une hâte fébrile la correction des épreuves, ne s'interrompant que pour élever dans les *Débats* une dernière protestation contre ceux dont l'esprit sectaire vio-

1. Chailley-Bert, *Introduction* aux fragments de Léon Say. — Guillaumin; in-18.

lait la maxime de justice : Liberté, Égalité, Fraternité. Plus les traditions de 1789 étaient oubliées et plus il était fier d'y demeurer fidèle.

On était au commencement de mars 1896. Quinze jours le séparaient d'une discussion à la Chambre qui le préoccupait vivement. Il se souvint que les années précédentes, à la veille d'un effort semblable, le repos, au bord de la Méditerranée, lui avait rendu des forces. Il partit pour Cannes, y rencontra M. Gladstone, et il eut avec cet homme d'État, qui lui représentait tout un passé de luttes pour la liberté, des conversations que rappela plus d'une fois le grand vieillard destiné à lui survivre.

Les heures se pressaient. Le 18 mars, il était rentré à Paris pour présider l'assemblée de la Ligue pour le repos du dimanche qu'il avait fondée en 1889.

Le 21, il montait à la tribune pour la dernière fois, prononçant, au nom des libéraux, une condamnation suprême contre l'impôt

sur le revenu et tout son cortège de mesures arbitraires et vexatoires. L'Extrême Gauche voulut l'empêcher de parler; il usa ses dernières forces à dominer le tumulte et remporta un de ses plus grands succès.

Le lendemain 22, il prononça un discours en présidant la Société protestante de secours mutuels, puis il partait pour Londres où il avait promis de parler le 24 au banquet de la *British Économic Association*. Le 25, il était de retour, avant la fin de la séance, à son banc de député; le 26, une citation de lui faite par le président du Conseil qui répondait à son discours, provoqua de tels applaudissements qu'il dut se lever pour remercier la Chambre. Il sortait ce soir-là du Palais-Bourbon pour n'y plus rentrer. Il était forcé de s'avouer vaincu. Le mal se déclara, lent d'abord, puis impitoyable : toutes les sources de la vie étaient successivement atteintes. Il luttait en vain, essayant encore de corriger des épreuves, dictant des lettres, rassurant les siens; autour de lui,

on ne pouvait perdre l'espoir. Sa pensée était lucide, son âme demeurait ferme. Le 21 avril, il s'endormit dans la mort sans plaintes et sans souffrances.

Il avait lutté pour ses convictions jusqu'au dernier jour; il était demeuré debout en voyant venir l'heure suprême.

Ses funérailles auraient pu être éclatantes et bruyantes comme celles d'un grand serviteur de l'État. Elles furent, suivant sa volonté, simples comme sa conscience; une foule énorme les suivit : elle ne se composait que de ceux qui avaient admiré son intelligence et connu sa bonté.

Vivant, il était discuté par les partis; la mort le grandit subitement. Il était entré dans une sphère supérieure à l'envie. Il n'était plus là pour troubler les rivaux ou gêner les émules. On découvrit tout d'un coup, en contemplant sa vie, de quelle reconnaissance la France devait à jamais entourer sa mémoire.

LÉON SAY

SA VIE

1826. 6 juin.	Sa naissance.
1855.	Entre au *Journal des Débats*.
1857.	Membre du Comité de Direction des chemins de fer du Nord.
1871. 8 février.	Député à l'Assemblée Nationale par les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. (opte pour la Seine).
— 5 juin.	Préfet de la Seine.
1872. 7 décembre.	Ministre des Finances.
1873. 24 mai.	— démissionnaire.
1874. 12 décembre.	Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1875. 10 mars.	Ministre des Finances.
1876. 30 janvier.	Élu sénateur de Seine-et-Oise.
1877. 16 mai.	— démissionnaire.
— 13 décembre.	Ministre des Finances.
1879. 27 décembre.	— démissionnaire.

1880.	1er février.	Membre titulaire de l'Académie des Sciences morales et politiques.
—	30 avril.	Ambassadeur en Angleterre.
—	25 mai.	Président du Sénat.
1882.	8 janvier.	Réélu sénateur de Seine-et-Oise.
—	18 janvier.	Membre de la Société nationale d'agriculture.
—	30 janvier.	Ministre des Finances.
—	6 août.	— démissionnaire.
1886.	11 février.	Membre de l'Académie française.
1889.		Président du Jury d'économie sociale (Exposition universelle.)
—	22 septembre.	Élu député de Pau.
1893.	20 août.	Réélu.
1896.	21 avril.	Sa mort.

SES ŒUVRES[1]

1. **Histoire de la Caisse d'escompte** (1776 à 1793). — Broch. Reims, imp. P. Régnier, 1848.
2. **Statistique de l'industrie à Paris**, résultant de l'enquête faite par la *Chambre de commerce*, pour les années 1847 et 1848. Délégués et rapporteur adjoint MM. Natalis Rondot et Léon Say. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1852.
3. **Dictionnaire de l'Économie politique**, publié sous la direction de Ch. Coquelin et Guillaumin. — 2 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1852. — Articles : *Chambres de commerce; Clientèle; Compagnonnage*; *Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce; Condition des soies*; *Enseignes*; *Valeurs officielles.*
4. Étude sur le livre de M. Pereire : **Tableau sur les questions d'intérêts et de finances.** — *Journal des Économistes*, juin 1857.

1. La bibliographie de M. Léon Say a été dressée avec grand soin suivant l'ordre des matières par M. Alphonse Bouret (Paris, C. Lévy, 1900). Nous en avons repris tous les éléments en la disposant chronologiquement.

5. Étude sur les **Associations ouvrières.** — *Journal des Économistes*, 1864.

6. Lettre au directeur du **Journal des Économistes** sur l'émission des billets de la Banque de France. — *Journal des Économistes*, mars 1864.

7. **Des dépenses productives de l'État et des emprunts de la paix.** — *Journal des Économistes*, mai 1865.

8. **Observations sur le système financier de M. le préfet de la Seine.** Recueil d'articles parus dans le *Journal des Débats* et des *Communiqués* auxquels ils ont donné lieu. — Broch. avec une introduction. Paris, Guillaumin et Cie, 1865.

9. **Du crédit populaire et des moyens de le fonder.** Leçon faite à Paris en février 1866. — Publié dans la brochure intitulée : les Obligations populaires, par MM. Léon Say et Léon Walras. — Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1866.

10. **Examen critique de la situation financière de la ville de Paris.** — Broch. avec une introduction. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1866.

11. **Théorie des changes étrangers**, par G.-J. Goschen. Traduction avec une préface. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1866. — Deuxième édition, suivie du rapport présenté à l'Assemblée nationale, le 5 août 1874, sur le payement de l'indemnité de guerre, et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence. 1 vol. in-8. Guillaumin et Cie, 1875. — Troisième édition avec une préface nouvelle. 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1892.

12. **La Société coopérative est la meilleure des caisses d'épargne.** Leçon faite à l'Athénée de Paris, le 27 novembre 1866. Lille, impr. L. Danel, 1866. — Inséré dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

13. **Le Travail, organe international des intérêts des classes laborieuses.** *Revue du mouvement coopératif.* Publié par MM. Léon Say et Léon Walras. Mensuel et réuni en deux volumes. — Bruxelles, Parent et fils. — Paris, libr. des auteurs et compositeurs, 1866-1868. — Articles : *Programme économique et politique* (non signé). *Lettre sur le socialisme scientifique* (31 janvier 1868). Divers articles non signés.

14. **La ville de Paris et le Crédit foncier.** Lettre à MM. les membres de la commission du Corps législatif. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1868. — Deuxième lettre... — Broch. Paris, Guillaumin et Cie et Dentu, 1868.

15. **Paris-Guide,** par les principaux écrivains et artistes de la France. — 2 vol. Paris, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868. — Article : *Les chemins de fer.*

16. **Le travail des femmes.** Discours prononcé, salle de la Redoute à Paris, le 19 janvier 1869. — Inséré dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

17. **Les bibliothèques populaires.** Discours prononcé salle du prince impérial à Paris, le 7 mars 1869. — Inséré dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

18. **Les alliés à Paris en 1814 et 1815. Les finances de la ville pendant l'occupation.** Conférences faites à l'Athénée de Paris les 7 et 14 mars 1868. — Insérées dans la brochure intitulée : Conférences et Discours. Lille, imp. L. Danel, 1869.

19. **La parole, l'écriture et l'imprimerie.** Conférence faite à la bibliothèque populaire de Beaumont-sur-Oise, le 26 septembre 1869. — Broch. Pontoise, imp. Villemer, 1869.

20. **La comptabilité des Finances publiques.** Conférence

faite à Nerville (Seine-et-Oise) le 24 octobre 1869. — Broch. Paris, imp. A. Chaix et Cie, 1869.

21. **Coup d'œil historique sur la lutte du libre-échange et de la protection.** Discours prononcé au Cirque de l'Impératrice, le 9 janvier 1870. — *Journal des Économistes*, février 1870.

1871

22. Rapport sommaire, au nom de la *Commission chargée d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des Finances*, présenté à l'*Assemblée nationale*, à Bordeaux, le 11 mars 1871. — Ce rapport demeuré inédit a été publié par M. Liesse. V. n° 252.

23. **La loi sur les élections municipales.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* les 5 et 6 avril 1871.

24. **Rapport sur le projet de loi relatif aux loyers**, présenté à l'*Assemblée nationale* le 7 avril 1871. — Discours prononcés, dans la discussion du projet, les 17, 18, 19, 20 et 21 avril 1871.

25. **Discussion de la loi sur les élections municipales** (articles concernant la ville de Paris et les attributions du préfet de la Seine et du préfet de police). Discours prononcés à l'*Assemblée nationale* les 10, 12 et 13 avril 1871.

26. **L'emprunt de liquidation.** Mémoire présenté, comme préfet de la Seine [1], au *Conseil municipal* le 4 août

1. M. Léon Say a pris comme préfet de la Seine une grande part à la reconstitution administrative, politique et financière de la ville de Paris. La liste de tous les travaux auxquels il a collaboré serait très longue. Il n'a été tenu compte dans l'énumération faite ci-dessus que

1871. — Broch., impr. Ch. de Mourges frères, 1871. — *Journal des Économistes*, août 1871.

27. **La situation financière de la ville de Paris.** Discours prononcé, comme préfet de la Seine, à la première séance du *Conseil municipal*, le 4 août 1871. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1871.

28. **L'installation des ministères à Versailles.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 15 septembre 1871. — Broch., imp. des journaux officiels, 1871.

29. **La situation financière du département de la Seine.** Mémoire présenté, comme préfet de la Seine, au *Conseil général* le 21 octobre 1871. — Broch., imp. Ch. de Mourgues frères, 1871.

30. **Le budget extraordinaire de 1871.** Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 21 novembre 1871. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1871.

31. **Le budget rectificatif de 1871.** Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 1er décembre 1871. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1871.

1872

32. **Les indemnités pour les dégâts causés par la guerre.** Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil*

des principaux travaux d'ordre financier qui sont plus particulièrement son œuvre. Pour l'ensemble, consulter la collection des *Mémoires* du préfet de la Seine; les *Procès-verbaux* des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, du 5 juin 1871 au 7 décembre 1872.

municipal le 7 février 1872. — *Procès verbaux* au Conseil municipal, 1872.

33. **La situation de la dette.** Mémoire présenté, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 9 mars 1872. — Broch. Paris, imp. Ch. de Mourgues, 7 mars 1872.

34. **Dommages de la guerre et de l'insurrection.** Mémoire lu, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 6 mai 1872. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1872. — Broch., imp. Ch. de Mourges frères, 1872.

35. **Dégâts causés par la guerre.** Mémoire présenté au *Conseil général* le 30 septembre 1872. — Broch. Paris, imp. Ch. de Mourgues frères, 1872.

36. **Compte général des recettes et des dépenses de la ville de Paris pour l'exercice 1871, clos le 30 avril 1872.** Déposé, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 14 octobre 1872. — 1 vol. in-4. Paris, imp. Ch. de Mourgues frères, 25 septembre 1872.

37. **Le budget de 1873 et la situation financière.** Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 14 octobre 1872. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1872.

38. **L'emprunt de consolidation.** Mémoire présenté, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 14 octobre 1872. — Broch., imp. Ch. de Mourgues frères, 1872. — Broch., typ. Lahure, octobre 1872.

39. **L'emprunt de consolidation.** Exposé fait, comme préfet de la Seine, au *Conseil municipal* le 7 décembre 1872. — *Procès verbaux* du Conseil municipal, 1872.

40. **Réorganisation du ministère des Finances.** Discours prononcé, comme ministre des Finances, dans la

discussion du budget général de 1873. *Assemblée nationale*, le 13 décembre 1872 [1].

41. **Discussions de la Société d'économie politique.** — Les *Annales de la Société d'économie politique*, et le *Bulletin* qui en est la suite, contiennent les discussions sur toutes les questions économiques contemporaines auxquelles M. Léon Say a pris part, comme simple membre de la Société, jusqu'en 1872, et, comme membre du bureau, de 1872 à 1896. — Paris, Guillaumin et Cie éditeurs.

1873

42. **La réunion des Forêts à l'Agriculture et au Commerce.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 19 février 1873.

43. **Le régime des sucres.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* les 13 et 14 février 1873.

44. **Projet de la loi portant fixation du budget général de 1874.** Exposé des motifs présenté à l'*Assemblée nationale* le 17 mars 1873.

45. **La mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles.**

1. Tous les discours, projets, propositions de loi et rapports de M. Léon Say, à l'*Assemblée nationale*, au *Sénat* et à la *Chambre des députés*, cités dans cette Bibliographie, se trouvent dans les *Annales parlementaires*, aux dates indiquées. — Les discours et travaux parlementaires mentionnés ici ne sont que la partie essentielle de l'œuvre financière de M. Léon Say. Pour apprécier tout son rôle : comme ministre des Finance, président et rapporteur de commissions, ou simple membre du Parlement, voir les *Annales parlementaires et Tables du Journal officiel* de 1871 à 1896. V. plus bas, n° 252.

Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 2 juillet 1873.

46. **La non-convocation des électeurs dans les collèges vacants.** Discours prononcé dans la discussion de son interpellation. *Assemblée nationale*, 24 novembre 1873.

47. **Le remboursement à la Banque et l'amortissement.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1874. *Assemblée nationale*, les 24 et 26 décembre 1873.

1874

48. **Les impôts nouveaux.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 7 février 1874; suivi de l'exposé des motifs d'une proposition de loi relative à la fraude sur les alcools, présentée le 23 janvier 1874. — Broch., libr. des publications législatives, 1874.

49. **L'impôt sur l'alcool et le droit de la circulation sur les vins.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 3 mars 1874.

50. **Rapport sur le budget des dépenses de 1875** (ministère des Finances), présenté à l'*Assemblée nationale* le 19 mai 1874.

51. **La base des travaux de la commission des lois constitutionnelles.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 15 juin 1874.

52. **Rapport général sur le budget de 1875**, présenté à l'*Assemblée nationale* le 29 juillet 1874.

53. **Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre à l'Allemagne et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence**, présenté à l'*Assemblée nationale* le 5 août 1874. — *Journal des Écono-*

mistes, novembre 1874. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1874. — Inséré dans le volume intitulé : *Théorie des changes étrangers*, par G.-J. Goschen. Deuxième et troisième édition. Paris, Guillaumin et Cie, 1875 et 1892. (Voyez plus haut le n° 11).

54. **Les entrepôts de Paris.** Rapport présenté à l'*Assemblée nationale* le 27 janvier 1875. — Discours prononcé dans la discussion du projet le 16 février 1875.

55. **Projet de loi portant fixation du budget général de 1876.** Exposé des motifs présenté à l'*Assemblée nationale* le 26 mai 1875. — *Journal des Économistes*, juin 1875.

56. **Conversion de l'emprunt Morgan.** Projet de loi déposé : 15 mars 1875. Loi votée le 31 mai 1875. Décret du 5 juin 1875, *Journal officiel*, 6 juin 1875.

57. **Les remises allouées aux receveurs et trésoriers généraux.** Discours prononcé, comme ministre des Finances, à l'*Assemblée nationale* le 20 juillet 1875.

58. **La situation politique.** Discours prononcé, comme ministre des Finances, à la réunion des maires du canton de l'Isle-Adam, au château de Stors, le 28 septembre 1875. — *Journal officiel*, 2 ocobre 1875.

59. **Le privilège des bouilleurs de cru.** Discours prononcé à l'*Assemblée nationale* le 13 décembre 1875.

1876

60. **Projet de loi portant fixation du budget général de 1877.** Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 14 mars 1876.

61. **Projet de loi relatif au droit de limiter ou de suspendre la fabrication des pièces de 5 francs en**

argent. Exposé des motifs présenté au *Sénat* le 21 mars 1876.

62. **Discours sur Adam Smith,** prononcé au *Cobden-Club*, Londres, le 2 juin 1876. — *Journal des Économistes*, juillet 1876.

63. **La question monétaire.** Discours prononcé au *Sénat* le 13 juin 1876.

64. **Influence de la guerre de 1870 sur les budgets de la France.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877. *Chambre des députés*, le 27 juillet 1876.

65. **La question monétaire.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 2 août 1876.

66. **Le programme financier de M. Gambetta.** Exposé fait à la *Commission du budget* le 27 octobre 1876.

67. **La réforme postale.** Projets de loi ayant pour objet la réduction de la taxe des lettres et des taxes télégraphiques, présentés à la *Chambre des députés* le 11 novembre 1876.

68. **La suppression des sous-préfectures de Saint-Denis et Sceaux** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 13 novembre 1876.

69. **La situation financière de la France à la fin de 1876.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877, *Chambre des députés*, le 8 décembre 1876. — *Journal des Économistes*, décembre 1876.

70. **L'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu et les impôts indirects.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1877, *Chambre des députés*, le 11 décembre 1876.

70 *bis*. **Le remboursement à la Banque, les bons du Trésor et la réforme postale.** Discours prononcé

dans la discussion du budget général de 1877, *Chambre des députés*, le 15 décembre 1876.

71. **L'impôt du sel.** Discours prononcés à la *Chambre des députés* les 15 et 16 décembre 1876.

72. **Académie des sciences morales et politiques** [1]. Rapport sur un ouvrage relatif aux Tarifs de douanes et aux traités de commerce. *Comptes rendus*, t. CV, p. 501 (1876).

1877

73. **Projet de loi portant fixation du budget général de 1878.** Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 11 janvier 1877.

74. **Le rétablissement des perceptions de villes.** Discours prononcé au *Sénat* le 2 février 1877.

75. **La question des chemins de fer.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 17 mars 1877.

76. **Discours prononcés au** *Sénat*, **et à la** *Chambre des députés* **pendant les sessions de 1876. Question monétaire,** budget de 1877. — 1 vol. gr. in-8. Paris, libr. des publications législatives, 1877. — Dans ce volume ont été insérés les ouvrages énumérés ci-dessus : n°s 61, 63, 64, 65, 66, 69, 70 et 71.

1. Nous ne donnons pas ici tous les travaux académiques de M. Léon Say. On trouvera les rapports verbaux et présentations d'ouvrages dans le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, publié par Ch. Vergé, depuis 1881 jusqu'à 1896, t. CXV à CXLV. Paris, Aphonse Picard, éditeur.

1878

77. **Projet de loi portant création de la rente 3 p. 100 amortissable.** Exposé des motifs lu à la *Chambre des députés* le 7 février 1878. — Loi du 11 juin; décret et avis du 16 juillet 1878. — *Journal officiel*, 12 juin et 17 juillet 1878. — *Journal des Économistes*, septembre 1878.

78. **Le budget général de 1878 et les douzièmes provisoires.** Discours prononcé au *Sénat* le 22 février 1878.

79. **La question des Chemins de fer.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 8 mars 1878.

80. **Projet de loi portant fixation du budget général de 1879.** Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 2 avril 1878.

81. Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Bastiat, à Mugron (Landes), le 23 avril 1878. — *Journal des Économistes*, mai 1878. — Broch, Paris, Impr. nationale, 1878. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XXI, p. v.

82. **La question des chemins de fer.** Discours prononcé au *Sénat* le 10 mai 1878.

83. **Le compte de liquidation et la rente 3 p. 100 amortissable.** Discours au *Sénat* le 28 mai 1878. — *Journal des Économistes*, juin 1878.

84. **Le traité de commerce avec l'Italie.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 7 juin 1878.

85. **Les futurs travaux publics et les finances en France.** Discours prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre du port en eau profonde de Boulogne-sur-Mer. — *Journal des Économistes*, septembre 1878.

86. **La Conversion et la rente 3 p. 100 amortissable.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 21 novembre 1878.

87. **L'impôt du timbre sur les effets de commerce.** Discours prononcé au *Sénat* le 19 décembre 1878.

88. **Exposé de la situation financière.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1879, *Sénat*, le 13 décembre 1878.

1879

89. **Projet de loi portant fixation du budget général de 1880.** Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 23 janvier 1879.

90. **Conversion de la rente 5 p. 100.** Discours prononcés à la *Chambre des députés* les 28 février et 22 mars 1879.

91. **Les frais d'émission de la rente 3 p. 100 amortissable.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 3 avril 1879.

92. **Les dégrèvements et les évaluations budgétaires.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1880, *Chambre des députés*, le 11 juillet 1879.

93. **La fabrication des monnaies.** Discours prononcé au *Sénat* le 12 juillet 1879.

94. **Les modifications de la Convention monétaire.** Discours prononcé au *Sénat* le 29 juillet 1879.

1880.

95. **Présidence du Sénat.** Discours prononcé en prenant possession du fauteuil de président du *Sénat* le 14 juin 1880.

96. **Inauguration de la statue de M. Thiers.** Discours prononcé à Saint-Germain-en-Laye le 19 septembre 1880. — *Journal des Économistes*, octobre 1880. — Broch. Paris, imp. du Sénat, 1880.

1881

97. **Impôt foncier, péréquation et dégrèvement.** Discours prononcé dans la réunion du centre gauche sénatorial, le 4 mars 1881. — *Journal des Économistes*, mars 1881. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1881.

98. **L'impôt foncier.** Discours prononcé au concours agricole de Grignon (Seine-et-Oise), le 22 mai 1881. — *Compte rendu* du concours. Corbeil, imp. Crété, 1881.

99. **Mort de M. Joseph Garnier.** Discours prononcé à la Société d'économie polititique, le 5 octobre 1881. — *Journal des Économistes*, octobre 1881. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XIII, p. 315.

100. **La politique républicaine libérale dans le passé et dans l'avenir.** Discours prononcé à la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, tenue le 7 décembre 1881 à l'hôtel Continental. — *Compte rendu* de la réunion, broch. Paris, imp. Tolmer et Cie, 1881.

101. **Le rachat des Chemins de fer.** — *Journal des Économistes*, décembre 1881. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1881.

102 **Dégrèvement de l'impôt foncier.** — Broch. A. Degorce-Cadot, 1881.

1882.

103. **Projet de loi portant fixation du budget général de 1883.** Exposé des motifs présenté à la *Chambre des députés* le 2 mars 1882.

104. **Les fonds des Caisses d'épargne et les bases du budget.** Discours prononcé, comme ministre des Finances, à la *Chambre des députés* le 21 mars 1882.

105. **La Politique d'équilibre.** Discours prononcé comme ministre des Finances, dans la discussion du budget général de 1883, *Chambre des députés*, les 26 et 27 juillet 1882. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1883.

106. **40e anniversaire de la fondation de la Société d'économie politique.** Discours prononcé le 6 novembre 1882. — Broch. Extrait du *Journal des Économistes*. Paris, Guillaumin et Cie, 1882. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XIII, p. 527.

107. **La politique financière de la France.** — *Journal des Économistes*, novembre 1882. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1882.

108. **Les grands travaux publics, la rente 3 p. 100 amortissable et la situation financière.** Discours prononcé au *Sénat*, dans la discussion du budget général de 1883, les 19 et 20 décembre 1882. — *Journal des Économistes*, janvier 1883.

109. **Les Finances de la France. Une année de discussion** (25 décembre 1881-20 décembre 1882). — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1883. Ce volume contient, avec un avant-propos, les ouvrages énumérés ci-dessus, nos 101, 103, 105, 107, 108, et le discours prononcé comme ministre des Finances, à l'inauguration de l'Exposition philomathique de Bordeaux, le 20 juin 1882.

1883.

110. **Loi réglant la situation des familles qui ont régné en France.** Discours prononcés au *Sénat* les 12 et 17 février 1883,

111. **Les Caisses des lycées et collèges.** Discours prononcé au *Sénat* le 15 mars 1883.

112. **Discours prononcé à la Société d'économie politique de Lyon** le 27 mars 1883. — *Journal des Économistes*, avril 1883. — Inséré dans la broch. intitulée : la Politique des intérêts. Paris, Calmann Lévy, 1883.

113. **La politique des intérêts.** Discours prononcé à la Chambre de commerce de Lyon le 28 mars 1883. — Broch. Paris, Calmann Lévy, 1883.

114. **La question du canal de Suez.** — *Journal des Économistes*, août 1883.

115. **Les bons du Trésor.** Discours prononcé dans la discussion du budget sur ressources spéciales, *Sénat*, le 28 octobre 1883.

116. **Question des assurances.** Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXX, p. 625 (1883).

117. **Dictionnaire des Finances**, publié, sous la direction de M. Léon Say, par MM. Louis Foyot et A. Lanjalley. — 2 vol. Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1883-1894. — Articles : *Préface; Amortissement; Crédit public; Dette flottante.*

118. **Dix jours dans la Haute Italie**, in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1883. — Traduction italienne par Dott. Andréa Fiorisi, con una introduzione del prof. Luigi Luzzatti. Lodi, typ. Constantino dell' Avo, 1864. — Deuxième édition, précédée d'une lettre de M. Léon Say et d'une réponse de M. Eugène Rostand, avec le sous-titre : Crédit populaire, Épargne, Coopération; in-18. Paris, Guillaumin, 1896.

1884

119. **La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.** Discours prononcés dans la discussion du budget extraordinaire, *Sénat*, les 22 et 23 janvier 1884.

120. **La circulation de la Banque de France.** Discours prononcé dans la discussion du budget extraordinaire, *Sénat*, le 25 janvier 1884. — Broch. avec le discours prononcé le même jour par M. Denormandie. Paris, imp. des journaux officiels, 1884.

121. **La répartition de l'impôt foncier.** Discours prononcé dans la discussion du budget extraordinaire. *Sénat*, le 26 janvier 1884.

122. **Les élections municipales de Paris.** Discours prononcés au *Sénat* les 3 et 7 avril 1884.

123. **La revision partielle des lois constitutionnelles.** Discours prononcés au *Sénat* les 24, 25 et 26 juillet 1884.

124. **Question des sucres.** Discours prononcé au *Sénat* le 28 juillet 1884.

125. **Les incompatibilités parlementaires.** Discours prononcé au *Sénat* le 14 octobre 1884.

126. **La méthode de discussion du budget.** Discours prononcés dans la discussion du budget général de 1885, *Sénat*, les 26 et 27 décembre 1884.

127. **Le socialisme d'État.** Conférences faites au cercle Saint-Simon. — 1 vol. in-18. Paris, Calmann Lévy, 1884.

1885

128. **Le Budget devant les Chambres françaises.** — *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1885.

129. *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande.* Discours prononcé au Tivoli-Vaux-Hall, le 18 janvier 1885. *Journal des Économistes,* février 1885.

130. **Les droits sur les blés.** Discours prononcé au *Sénat* les 23 et 24 mars 1885. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1885.

131. **Société de protection des apprentis.** Discours prononcé en prenant possession de la présidence de la Société. Séance extraordinaire du 26 février 1885. — *Bulletin de la Société,* janvier-mars 1885.

132. **La loi sur les sociétés de secours mutuels.** Rapport présenté au *Sénat,* le 6 avril 1885. Discours prononcés comme rapporteur dans la discussion du projet, les 9, 11 et 13 juin 1885. — Rapport supplémentaire présenté au *Sénat* le 5 avril 1886. Discours prononcés dans la discussion du projet en deuxième délibération les 8 et 10 avril, 11, 12, 15, 17 et 19 juin 1886.

133. **L'impôt sur le revenu.** Conférence faite à la mairie de l'Isle-Adam le 10 septembre 1885. — Broch., imp. Chaix, 1885.

134. **Un épisode de notre histoire financière.** Le vol du Trésor en 1832 et l'intervention du ministre des Finances dans les affaires de Bourse. — *Journal des Économistes,* décembre 1885.

135. **Les corporations ouvrières.** Rapport sur le concours pour le prix Rossi. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXIII, p. 242 (1885).

136. **Statistique internationale.** Discours prononcé comme président de la Société de statistique de Paris, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Société. — Journal de la Société de statistique, 1885, p. 438. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1885.

137. **Considérations sur la comptabilité en partie double.** Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 19 décembre 1885 et dans la séance *trimestrielle* du 6 janvier 1886. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin Didot et Cie, 1886. — Réimprimé en 1888.

1886

138. **La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.** Discours prononcé au *Sénat* le 5 avril 1886.

139. **Municipal and State socialism.** Discours prononcé à l'assemblée annuelle de la Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre, le 30 juin 1886. — Londres, *Office de la Ligue*, 1886.

140. **Question des sucres.** Discours prononcé au *Sénat* le 8 juillet 1886.

141. **Les douzièmes provisoires et la politique financière.** Discours prononcé au *Sénat* le 15 décembre 1886.

142. *Préface* à la brochure de M. A. Raffalowich : *La Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété en Angleterre*. Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

143. **Discours de réception à l'Académie française.** Séance publique du 16 décembre 1886. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin Didot et Cie, 1886. — Broch. Paris, Calmann Lévy, 1886.

144. **Comment nos contributions ont été dépensées depuis quatre-vingts ans**, avec un tableau graphique indiquant la progression des dépenses publiques de 1800 à 1886 [Anonyme]. — Broch. *Société des publications libérales*. Paris, Librairie Nouvelle, 1886.

145. **Les solutions démocratiques de la question des impôts.** Conférences faites à l'*École des sciences*

politiques. — 2 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1886.

146. **Les interventions du Trésor à la Bourse depuis cent ans.** — *Annales de l'École libre des sciences politiques,* 1re année, p. 3 (1886). — Broch. Paris, Félix Alcan, 1886.

147. **Le socialisme d'État.** Rapport sur un ouvrage de M. Lujo Brentano intitulé : *La question ouvrière.* — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXV, p. 513 (1886).

1887

148. **La situation financière.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1887, *Sénat,* le 19 février 1887. — Broch. *Société des publications libérales.* Paris, Librairie Nouvelle, 1887.

149. **L'impôt sur le revenu.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1887, *Sénat,* le 22 février 1887. — Broch., imp. Chaix, 1887.

150. **Patronage des enfants de l'ébénisterie.** Discours prononcé à la distribution des récompenses le 27 février 1887. — *Bulletin de la Chambre syndicale de l'ameublement,* février 1887.

151. Discours prononcé au dîner offert par la Société d'économie politique à l'occasion de sa nomination à l'Académie française. *Journal des Économistes,* février 1887. — *Annales* de la Société d'économie politique, t. XV, p. 468.

152. **Le tarif des douanes pour les céréales.** Discours prononcé au *Sénat* le 25 mars 1887.

153. **Les poésies de Turgot.** — *Les Lettres et les Arts* :

revue illustrée, septembre 1887. — Paris, Boussod, Valadon et Cie, éditeurs.

154. Discours prononcé aux funérailles de M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, le 21 octobre 1887. — *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin Didot et Cie, 1887.

155. **Le centenaire de la Révolution de 1789 à Versailles.** Discours prononcé au banquet d'organisation, le 13 novembre 1887, salle des Variétés, à Versailles. — Supplément au *Journal des Débats*, 14 novembre 1887. — *Compte rendu* du banquet, broch., imp. Chaix, 1887.

156. **Les lois organiques du Sénat.** Discours prononcés au *Sénat* les 6 et 7 décembre 1887.

157. **Turgot.** 1 vol. Hachette et Cie, 1887. *Les grands écrivains français*. — Traduction anglaise, London, Glascow and New-York; Routledge and Sons, 1888.

158. **Incidence de l'impôt.** Rapport sur le concours pour le prix Rossi. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXVIII, p. 705 (1887).

159. **Les papiers de Turgot.** *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXVIII, p. 838 (1887).

1888

160. **Les douzièmes provisoires.** — *Revue Bleue*, 14 janvier 1888.

161. **La question sociale.** Conférence faite à la société industrielle du Nord de la France. Séance solennelle du 22 janvier 1888. — Broch. Lille, imp. L. Danel, 1888.

162. **Le rattachement des dépenses de la préfecture de Police au budget général.** Proposition de loi présentée au *Sénat* le 3 février 1888.

163. **Les relations des compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés.** Discours prononcé au *Sénat* le 13 mars 1888.

164. **La Politique républicaine et l'équilibre du budget.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1888. *Sénat*, le 26 mars 1888.

165. **Le changement du point de départ de l'année financière.** Rapport lu au *Sénat* le 11 juin 1888. — Discours prononcé dans la discussion du projet le 12 juin 1888.

166. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Léonce de Lavergne à l'Institut national agronomique. Paris, le 22 juin 1888. — *Journal des Économistes*, juillet 1888.

167. **L'Exercice financier.** Discours prononcé au *Sénat* le 5 novembre 1888.

168. **La politique radicale.** Discours prononcé dans la discussion générale du budget de 1889, *Sénat*, le 19 décembre 1888.

169. **De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande.** Rapport sur le concours pour le prix Bordin. *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXXX, p. 825. (1888). — Broch. Paris, A. Picard, 1888.

170. **David Hume.** *Œuvre économique* avec une introduction. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1888. *Petite bibliothèque économique.*

171. *Commission extra-parlementaire des alcools.* Rapport général (1888). — Broch. Paris, imp. Chaix, 1890.

1889

172. **Les accidents du travail.** Discours prononcé au *Sénat* le 12 mars 1889.

173. **John Bright.** Nécrologie. — *Journal des Économistes*, avril 1889. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1889, p. 62.

174. **Les dépenses de l'instruction primaire.** Avis de la commission des Finances lu au *Sénat* le 8 avril 1889. — Discours prononcés dans la discussion du projet les 3 et 13 juin 1889.

175. **Le programme radical et le programme libéral.** Discours prononcé au banquet de l'Union libérale, à l'hôtel Continental, le 1er juin 1889. — *Bulletin* de l'Union libérale, juin 1889.

176. **L'enseignement professionnel.** Discours prononcé à la distribution des récompenses de la Société d'enseignement professionnel de Lyon, le 23 juin 1889. *Bulletin* de la Société de protection des apprentis, octobre-décembre 1889.

177. **Les travaux du Havre et de la Basse-Seine.** Discours prononcé au *Sénat* le 28 juin 1889.

178. **Lettre aux électeurs de la première circonscription de Pau.** Profession de foi pour les élections législatives du 22 septembre 1889. — Insérées dans le volume intitulé : *Programmes et professions de foi.* Paris, imp. de la *Chambre des députés*, 1890

179. **L'économie sociale.** Discours prononcé au banquet des présidents de sociétés de secours mutuels et de retraites, le 30 octobre 1889. — *Journal des Économistes*, novembre 1889.

180. **Les eaux d'égouts de Paris.** Proposition de loi rela-

tive à l'établissement d'un canal destiné à conduire la totalité des eaux d'égouts de Paris à la mer. Présentée au *Sénat* le 30 octobre 1888. — Discours prononcés dans la discussion du projet les 13, 15, 17 et 18 décembre 1888. — Dans la deuxième délibération, les 15 et 17 janvier 1889.

181. **Le programme républicain libéral à la nouvelle Chambre.** Discours prononcé au dîner du *Journal des Débats*, le 7 novembre 1889. — *Journal des Débats*, 8 novembre 1889. — Tirage à part, Paris, imp. P. Mouillot, 1889.

182. *Nouveau dictionnaire d'Économie politique*, publié sous la direction de MM. Léon Say et J. Chailley. — 2 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1889-1892. — Articles : *Calonne*; *Chamillart*; *Cobden*; *Comptabilité commerciale et industrielle*; *Fortune de l'État*.

183. **Bertin l'aîné et Bertin de Veaux,** article publié dans *Le livre du centenaire du Journal des Débats*. — 1 vol. in-4. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1889.

1890

184. **La politique de modération.** Discours prononcé à l'occasion de la déclaration du gouvernement, *Chambre des députés*, 18 mars 1890.

185. **Le libre-échange et les traités de commerce.** Lettre à la Société d'économie politique. — *Journal des Économistes*, mai 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 78.

186. **Les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1891.** Proposition de loi faite à la *Chambre des députés* le 31 mai 1890.

187. **Propriétés bâties.** Impositions des bâtiments servant aux exploitations rurales. Discours prononcés les 10, 11, 15 et 16 juillet 1890.

188. **Les traités de commerce.** Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 juin 1890. — *Journal des Économistes*, juin 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 99.

189. *Les mémoires de J.-B. Say*, publiés par M. Léon Say. — *Compte rendu* de l'Académie des Sciences morales et politiques. t. CXXXIV, p. 377 (1890). — *Journal des Économistes*, août 1890. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1890, p. 159.

190. **Les budgets d'expédients et les budgets de principes.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891, *Chambre des députés*, le 27 octobre 1890. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1890.

191. **Le Conseil supérieur du travail.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 4 novembre 1890.

192. **Discours sur les prix de vertu.** Séance publique annuelle de l'Académie française du 20 novembre 1890. *Publications de l'Institut*. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1890. — Broch. Paris, Firmin Didot et Cie, 1890.

193. **L'amortissement.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891, *Chambre des députés*, le 1er décembre 1890.

194. **L'intérêt et l'emploi des fonds des Caisses d'épargne.** Discours prononcé dans la discussion du budget général de 1891. *Chambre des députés*, le 3 décembre 1890.

195. **L'emprunt de consolidation et la rente 3 p. 100 amortissable.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 10 décembre 1890.

1891

196. **La méthode de travail de la Commission du budget.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 17 février 1891. — Inséré dans la brochure intitulée: la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

197. **Discussion générale du tarif des douanes.** Discours prononcé à la *Chambre des députés*, les 9 et 11 mai 1891. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1891.

198. **L'indépendance économique.** Appel à la jeunesse française. Revue mensuelle n° 1, novembre 1891. Paris, typ. A. Davy.

199. **La question des octrois.** Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 décembre 1891. — *Journal des Économistes*, décembre 1891. — *Annales* de la Société d'économie politique, 1891, p. 183. — Broch. avec le discours prononcé le même jour par M. E. Brelay. Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

200. **Le travail des enfants et des filles mineures.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 11 décembre 1891.

201. **Le repos hebdomadaire.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 19 décembre 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

202. **L'application des tarifs de douanes.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 21 décembre 1891. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

203. **Vauban économiste.** Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher. — *Compte rendu* de l'Académie

des sciences morales et politiques, t. CXXXVI, p. 556 (1891). — Broch. Paris, A. Picard, 1891.

204. **L'Économie sociale à l'Exposition universelle de 1889.** Rapport général. — 1 vol. in-4. Paris, Impr. nationale, 1891. — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

1892

205. **La politique d'apaisement et la question sociale.** Discours prononcé au Théâtre de Pau le 13 janvier 1892. — Broch. Pau, imp. Garet, 1892.

206. **Les relations commerciales avec l'Espagne.** Discours prononcé à Nay (Basses-Pyrénées) le 14 janvier 1892. — Inséré dans la brochure intitulée : la Politique d'apaisement. Pau, imp. Garet, 1892.

207. **Le repos du dimanche.** Discours prononcé, comme président de la Ligue pour le repos du dimanche, au congrès national, le 11 février 1892. — *Bulletin* de la Ligue, mars 1892.

208. **L'Union d'assistance du XVIe arrondissement de Paris.** Discours prononcé, comme président, à la première assemblée générale, le 6 mars 1892. — *Compte rendu* de l'assemblée générale. Broch. Paris imp. Chaix, 1892.

209. **Les syndicats professionnels.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 22 mars 1892. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1892.

209 *bis*. **Union libérale républicaine.** Discours prononcé le 30 mars 1892, in-8, 25 pages. Paris 1892.

210. **La loi sur les Caisses d'épargne.** Discours prononcés à la *Chambre des députés* les 23 mai, 2 et 3 juin 1892. — Dans la deuxième délibération, les 7 et 10 mars 1893.

211. **Le renouvellement du privilège de la Banque de France.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 27 juin 1892. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1892.

212. **Rapport de l'Économie politique avec les autres sciences.** Discours prononcé au Congrès de Pau le 19 septembre 1892. — *Association française pour l'avancement des sciences.* Broch., imp. Chaix. 1892.

213. **Discours prononcé à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'économie politique** le 5 novembre 1892. — Broch. avec une préface. Paris, Guillaumin et Cie, 1892. *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1892, p. 203.

214. Préface au livre de M. E. O. Lamy : *Voyages pittoresques et techniques en France et à l'étranger.* — Paris, libr. Furne, Jouvet et Cie, 1892.

215. **Cobden.** Introduction aux discours. — 1 vol. Paris, Guillaumin et Cie, 1892. *Petite bibliothèque économique.*

1893

216. **La limite d'émission des billets de la Banque de France.** Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 17 janvier 1893.

217. **La loi sur les responsabilités des accidents et l'assurance obligatoire.** Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 18 mai 1893. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1893.

218. **La situation politique.** Discours prononcé au banquet du *Journal des Débats*, le 31 mai 1893. — *Journal des Débats*, 1er juin 1893. — Tirage à part. Étampes, imp. Lecesne, 1893.

219. **Le centenaire de la mort de Rabaut Saint-Étienne.** Discours prononcé au temple de l'Oratoire le 5 décembre 1893. — *Compte rendu* de la séance, broch. Paris, libr. Fischbacher, 1894.

220. **L'économie sociale.** Discours prononcé à la distribution des prix de vertu au Grand Théâtre de Reims, le 18 décembre 1892. — Broch. Reims, imp. de l'*Indépendant rémois,* 1893.

221. Préface à une nouvelle édition du livre de A. Moreau de Jonnès : *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat.* — 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Cie, 1893.

1894

222. **Funérailles de M. Waddington,** de l'Institut. Discours prononcé le 12 janvier 1894. — *Publications de l'Institut,* Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894.

223. **La Politique douanière des États-Unis et la viticulture française.** — *Journal des Économistes,* janvier 1894.

224. **La Bourse du travail.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 10 février 1894. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1894.

225. **Le droit de douane sur le blé.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 19 février 1894. — Broch. Paris, imp. des journaux officiels, 1894.

226. **L'Université et le socialisme.** Discours prononcé à la Société d'économie politique le 5 mai 1894. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1894 p. 74. — *Revue chrétienne,* 1er juin 1894.

227. **Profession de foi aux électeurs de la première circonscription de Pau,** élections législatives du 20 août 1893. Insérée dans le volume intitulé :

Programmes et professions de foi. Paris, imp. de la *Chambre des députés*, 1894.

228. **Le budget de 1895. Libéraux et socialistes.** — *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1894. — Broch. Paris, extrait de la *Revue des Deux Mondes*, 1894.

229. **Le socialisme d'État.** Conférence faite à la Société industrielle d'Amiens le 10 novembre 1894. — *Journal des Économistes*, novembre 1894. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1894.

230. **L'initiative individuelle.** Conférence faite au cercle républicain de Reims, le 30 novembre 1894. — Broch. Sancerre, typ. Pigelet, 1874.

231. **Les impôts socialistes : L'impôt progressif sur les revenus.** Discours prononcé dans la discussion du budget de 1895. *Chambre des députés*, le 3 décembre 1894. — Broch., imp. des journaux officiels, 1894.

1895

232. Académie des sciences morales et politiques. Discours prononcé en prenant le fauteuil de la présidence. — *Compte rendu* de l'Académie, t. CXLIII, p. 409 (1895).

233. **La mission historique de la langue française.** Conférence faite le 27 janvier 1895. — *Bulletin de l'Alliance française*; association nationale pour la propagation de la langue française, janvier-février 1895.

234. **La Politique des traités de commerce.** Discours prononcé au banquet de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, le 9 février 1895. — *Journal de la Céramique et de la Verrerie*, 15 février 1895. — *Journal des Économistes*, mars 1895.

235. **Le Musée social.** Discours prononcé à la séance

d'inauguration, le 25 mars 1895. — *Compte rendu* de la séance, Paris, Calmann Lévy, 1895.

236. *Commission d'enquête sur la préparation des Conventions avec les Compagnies de Chemins de fer.* Déposition faite le 1er mars 1895. — Annexe n° 2 au rapport général. Paris, impr. de la Chambre des députés, 1895.

237. **La crise et la protection.** Conférence faite au Grand-Théâtre de Bordeaux, le 25 avril 1895. — *Journal des Économistes*, mai 1895. — Broch. Paris, Guillaumin et Cie, 1895.

238. **L'impôt sur la rente.** — *Revue politique et parlementaire*, juin 1895.

239. **Les impôts socialistes : Le régime fiscal des successions.** Discours prononcé à la *Chambre des députés*, le 15 novembre 1895. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme.

240. **Le socialisme contemporain.** Discours lu comme président dans la séance publique annuelle du 30 novembre 1895. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLV, p. 28 (1896). — *Publications de l'Institut.* Paris, Firmin-Didot et Cie, 1895. — Extrait : publié dans la *Revue de Paris*, 1er décembre 1895. — Extrait : publié dans le *Journal des Économistes*, décembre 1895. — Inséré dans le volume intitulé : Contre le socialisme. Paris, Calmann Lévy, 1896.

241. Discours prononcés comme président aux funérailles de MM. Geffroy, Martha, Cucheval-Clarigny, et à l'occasion de la mort de M. Barthélemy Saint-Hilaire. — *Compte rendu* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. CXLIV, pp. 600 et 802; — t. CXLV, pp. 129 et 145 (1895). — *Publications de l'Institut.* Paris, Firmin-Didot et Cie, 1895.

242. **Le Bimétallisme.** Broch. Sancerre, typ. Pigelet, 1895.

1896

243. Académie des sciences morales et politiques. Discours prononcé en cédant le fauteuil de la présidence. — *Compte rendu* de l'Académie, t. CXLV, p. 360 (1896).

244. **La politique radicale.** Discours prononcé le 14 janvier 1896 au banquet de l'Union libérale.

245. **Liberté, Égalité, Fraternité.** — *Journal des Débats*, 24 et 28 février et 2 mars 1896.

246. **Ligue pour le repos du dimanche.** Discours prononcé comme président le 18 mars 1896.

247. **Les impôts socialistes : L'impôt sur le revenu.** Discours prononcé à la *Chambre des députés* le 21 mars 1896.

248. **Société protestante de secours mutuels.** Discours prononcé à l'assemblée générale au temple de l'Oratoire, le 22 mars 1896. — *Compte rendu annuel*, exercice 1895.

249. *British Economic Association.* Discours prononcé au banquet. Londres, le 24 mars 1896. — *Journal des Économistes*, avril 1896. — *Bulletin* de la Société d'économie politique, 1896, p. 52.

250. **Les Finances.** — 1 vol. Paris, Léon Chailley, 1896. — Collection de la *Vie nationale* : *Bibliothèque de la Politique et de la Science sociale.* Paris, Ernest Flammarion, éditeur.

251. **Contre le socialisme.** — 1 vol. in-18, avec une préface. Paris, Calmann Lévy, 1896.

252. **Œuvres de Léon Say**, en cours de publication par les soins de M. André Liesse, sous le titre : *Les Finances de la France sous la troisième République*, en 4 vol. in-8. Paris, Calmann Lévy, 1898, 1899, 1900.

NOTICES HISTORIQUES

Lues à l'Académie des sciences morales et politiques

PAR LE MÊME AUTEUR

Jules Simon, 1896.

Le Duc d'Aumale, 1897.

Barthélemy Saint-Hilaire, 1898.

Hippolyte Passy, 1899.

Léon Say, 1900.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 12-1900.